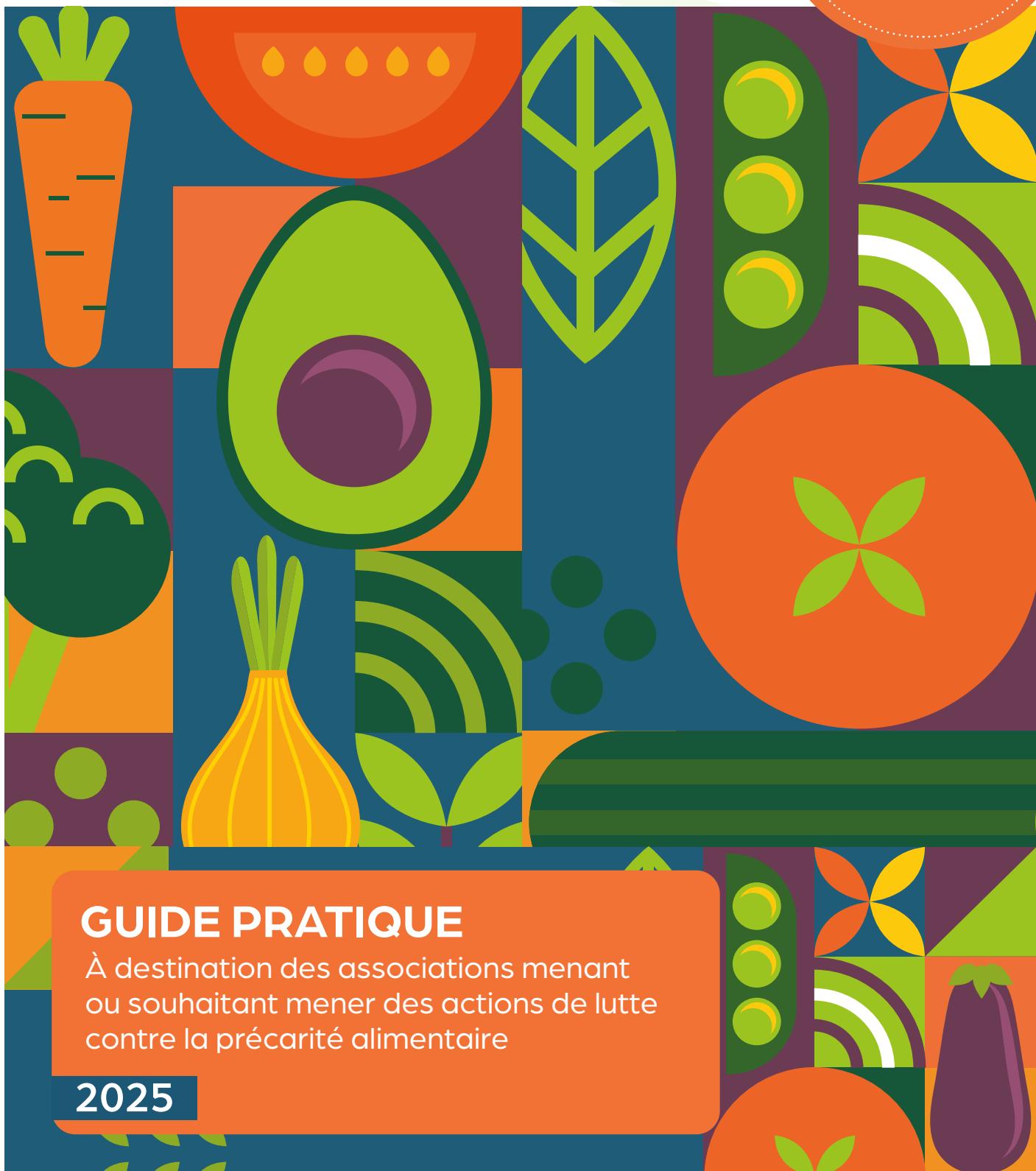


TOUS À TABLE !

Se nourrir, un droit pour tous

14
FICHES
PRATIQUES



GUIDE PRATIQUE

À destination des associations menant ou souhaitant mener des actions de lutte contre la précarité alimentaire

2025

Merci aux membres de la FEP qui ont partagé leurs expériences
et contribué à la réalisation de ce guide.



Tous à table: se nourrir, un droit pour tous !	4
Introduction	5
Précarité alimentaire : définitions, constats et enjeux	6
Les modalités d'action pour une alimentation digne et durable	12
L'alimentation dans un espace dédié	14
L'alimentation hors les murs	19
L'alimentation et le monde agricole	21
Les soutiens financiers	23
Lexique	25
Bibliographie et sitographie	30
Des ressources pour l'action: fiches pratiques	35
Fiche 1 : Les incontournables d'un projet de lutte contre la précarité alimentaire	37
Fiche 2: Diagnostic et état des lieux	41
Fiche 3: Choisir son mode d'action	44
Fiche 4 : Cadre réglementaire et habilitation aide alimentaire	47
Fiche 5 : Les sources d'approvisionnement en denrées alimentaires	50
Fiche 6 : Les partenariats et les financements	54
Fiche 7 : Les formations	56
Fiche 8 : La gestion de l'activité aide alimentaire	58
Fiche 9 : Évaluer son action	62
Fiche 10 : Alimentation saine et équilibrée	66
Fiche 11 : Participation des personnes	69
Fiche 12 : Aller au-delà de l'aide alimentaire	74
Fiche 13 : Modèle de fiche projet	77
Fiche 14 : Modèle convention partenariat	79

TOUS À TABLE !

Se nourrir, un droit pour tous

Les modalités de l'aide alimentaire et fiches pratiques

Livret à destination des associations menant ou souhaitant mener des actions de lutte contre la précarité alimentaire



INTRODUCTION

Le droit à l'alimentation fait partie des droits humains reconnus par le droit international. Il protège l'accès à l'alimentation pour tous.

Il est constitutif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), traité international multilatéral, signé en décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifié par la France en 2015. Ce droit fondamental garantit à chaque individu un accès régulier, permanent et libre à une alimentation suffisante et culturellement acceptable, et une vie digne. Or, au XXI^e siècle, ce droit ne semble toujours pas s'appliquer à tous.

La lutte contre la précarité alimentaire représente aujourd'hui un enjeu de société crucial.

En France, en 2017, les États généraux de l'alimentation ont mis en avant la nécessité d'une politique de lutte contre la précarité alimentaire pour « *permettre une alimentation digne et de qualité pour tous et l'accès au droit commun* ».

Créé en 2020, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), instance qui se réunit régulièrement, sous la présidence de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et en présence des différents acteurs (associations, administrations centrales et déconcentrées, collectivités...), poursuit l'ambition de faire évoluer le modèle français de lutte contre la précarité alimentaire.

Le monde associatif demeure cependant largement aux commandes de ce défi qui est au cœur des préoccupations de nombreux acteurs de terrain. Ils sont en lien direct avec des personnes qui, aujourd'hui encore, ne peuvent avoir accès à l'alimentation quantitativement et qualitativement de façon décente.

Alors, vous qui souhaitez mettre en place une action d'aide alimentaire sous quelque forme que ce soit, améliorer une action déjà engagée ou aller encore plus loin pour que le droit à l'alimentation devienne une vraie réalité pour chacun, ce guide est pour vous !

Après avoir dressé un certain nombre de constats et identifié les enjeux de la précarité alimentaire, nous avons établi une liste des modalités d'actions susceptibles d'améliorer l'accès à une alimentation digne et durable, avec leurs fonctionnements et caractéristiques. Enfin, quatorze fiches pratiques, nourries par les réflexions et l'expérience des acteurs de terrain et destinées à évoluer dans le temps, sont disponibles en fin de guide.

Bonne lecture !

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : DÉFINITIONS, CONSTATS ET ENJEUX

Certes, en 2025, on ne meurt pas de faim en France. Mais, en raison de ce que l'on nomme la « précarité alimentaire », la santé des personnes peut être affectée par une insuffisance alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

► Précarité alimentaire : de quoi parle-t-on ?

La précarité concerne les hommes et les femmes qui sont dans une situation d'insécurité à cause de la difficulté de leurs conditions de vie.

Joseph Wresinsky, dans un rapport du Conseil économique et social¹, définissait ainsi la précarité :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.

Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »

La précarité alimentaire traduit une « situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri² ».

La précarité résulte souvent de la combinaison de différents facteurs qui affectent les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, des relations sociales, de l'économie, de l'alimentation...

La précarité alimentaire, elle-même, ne se limite pas à des composantes nutritionnelles et sanitaires mais prend en compte des dimensions économiques, sociales, politiques et culturelles dans la mise en évidence d'inégalités d'accès à l'alimentation.

1. Joseph Wresinsky. *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Rapport du Conseil économique et social, 1987.

2. Dominique Paturel. *Insécurité alimentaire et précarité alimentaire*. INRA, 2020.

► Quelques chiffres clés

✓ La pauvreté en France³

- ▶ **9,8 millions de personnes** vivent sous le seuil de pauvreté (1288 €/mois pour une personne seule).
- ▶ Les plus touchés : **36,1% des chômeurs, 31,3 % des étudiants, 11,1 % des retraités, 1 enfant sur 5 et 34,3 % des familles monoparentales** vivent dans la pauvreté.

✓ La précarité alimentaire en hausse en France⁴

Entre juillet et novembre 2022, la précarité alimentaire est passée de 12 % à 16 % de la population (soit +4 points), alors qu'elle n'a crû que de 3 points entre 2016 et 2022.

Aujourd'hui :

- ▶ **1 Français sur 6** ne mange pas à sa faim ;
- ▶ **16 %** de la population est concernée ;
- ▶ **24 % des moins de 40 ans** sont touchés ;
- ▶ **7 millions de personnes** ont recours à l'aide alimentaire ;
- ▶ **2/3** des bénéficiaires des Banques Alimentaires déclarent **ne pas pouvoir se passer de l'aide alimentaire** ;
- ▶ **60 %** des personnes aidées vivent **en zones périurbaines ou rurales**.

► Quels publics concernés ?

Les personnes ont souvent des parcours accidentés.

Les chiffres parlent et force est de constater que la précarité alimentaire touche un nombre croissant de personnes. La pauvreté et l'exclusion sociale sont souvent à l'origine de cette situation, aggravée par des inégalités sociales et territoriales.

Les profils des publics concernés par la précarité alimentaire sont de plus en plus variés.

Les personnes aux revenus faibles ou aux minima sociaux, les chômeurs, les familles monoparentales, les personnes âgées ayant de faibles ressources, les personnes exilées, les jeunes en difficulté ont recours, malheureusement depuis de nombreuses années, à l'aide alimentaire.

Depuis 2022, on compte un tiers de nouveaux bénéficiaires, notamment :

- ▶ **les travailleurs pauvres** qui, malgré un emploi stable, n'arrivent pas « à joindre les deux bouts » ;
- ▶ **les étudiants** dont un nombre croissant ont recours à l'aide alimentaire ;
- ▶ **les familles monoparentales**, majoritairement composées de mères célibataires ;
- ▶ **les retraités**.

3. Chiffres INSEE 2019 et *L'essentiel sur... la pauvreté*, INSEE, 2023.

4. CREDOC. *Les multiples facettes de la précarité alimentaire*, 2025.

► Quels constats ?

Une étude menée par le CREDOC en 2025 indique que **16 % de la population française est aujourd'hui en situation de précarité alimentaire**, chiffre en augmentation depuis la crise sanitaire.

C'est un fléau en pleine expansion accentué par la hausse des prix et les difficultés économiques rencontrées. Or l'alimentation ne doit pas être une variable d'ajustement. Il n'est pas acceptable qu'en 2025, des personnes soient contraintes de réduire leur alimentation pour faire face à d'autres dépenses essentielles.

La faiblesse des revenus, l'augmentation du chômage, la précarité de l'emploi, l'insécurité professionnelle, la hausse des prix, les problèmes de logement, la précarité sociale, l'isolement, les difficultés d'accès à l'alimentation en milieu rural, la dématérialisation des services publics qui complexifient l'accès aux aides sociales, la crise sanitaire... sont des facteurs qui entraînent une diversification des publics touchés.

Dans le même temps, on constate un lien social mis à mal, des personnes en proie à des problèmes de santé physique et psychique, une estime de soi détériorée, un isolement lié à la honte de ne pouvoir subvenir seul à ses besoins voire une invisibilité sociale, une diminution du pouvoir d'agir...

Ces constats sont évidemment inquiétants et la lutte contre la précarité alimentaire et pour un accès digne et durable à l'alimentation ne doit pas faiblir.

La lutte contre la précarité alimentaire cherche à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Elle est inscrite au Code de l'action sociale et des familles comme un dispositif de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les associations dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Quels sont les enjeux et comment adapter les modes d'action ?

► Quels enjeux ?

Par une institutionnalisation progressive, l'aide alimentaire a dépassé peu à peu le cadre d'une action caritative d'urgence sociale pour devenir, par défaut, la politique de lutte contre une précarité alimentaire en constante augmentation. Elle valide ainsi l'existence d'une société à deux vitesses. **Aujourd'hui, l'aide alimentaire est un système incontournable mais pas inéluctable.**

En 2017, les États généraux de l'alimentation préconisaient déjà un « *changement de paradigme : passer d'un modèle essentiellement distributif à un modèle prévoyant la coexistence de l'aide alimentaire et de formes d'accès durables à l'alimentation* ».

On ne peut parler d'enjeux sans que tous les acteurs se mettent autour de la table pour réfléchir à la nécessité de dépasser un modèle distributif qui n'agit pas sur les causes structurelles de la précarité alimentaire.

✓ **Les enjeux pour les politiques publiques**

Les politiques publiques visent à répondre aux besoins des citoyens et, en premier lieu, à garantir leur droit à l'alimentation. Mais il convient d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, de soutenir les producteurs locaux et les initiatives locales et d'engager leur responsabilité environnementale en continuant à réduire le gaspillage alimentaire et en favorisant les circuits courts avec des produits locaux et durables.

✓ **Les enjeux pour les associations**

Au niveau associatif, les enjeux sont l'innovation et l'expérimentation. Faire connaître les actions pour mobiliser le public et les partenaires, l'implication et la collaboration de chacun étant un facteur de réussite.

Trouver financements et soutiens pour mener à bien les projets, et mesurer l'impact social afin de s'assurer que les actions engagées ont un réel effet sur la cause qu'elles défendent sont aussi de véritables défis.

Aujourd'hui, travailler à l'échelle des territoires est un enjeu pertinent et une source d'efficacité, pour ne plus cautionner un système d'aide alimentaire à deux vitesses.

✓ **À ne pas perdre de vue !**

Durabilité et responsabilité sociale : des objectifs clés pour les politiques publiques et les associations.

L'accès à une alimentation durable pour tous, et en particulier pour les personnes les plus démunies, représente un enjeu agricole, alimentaire et de justice sociale.

Il faut donc avoir une approche systémique de l'alimentation, ne pas travailler en silo et penser l'aide alimentaire en mettant au cœur de nos préoccupations :

- ▶ **le droit à l'alimentation** avec un accès autonome et digne à des denrées disponibles et de qualité sans discrimination ;
- ▶ **la justice alimentaire** avec un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite, transformée, transportée, distribuée, et consommée ;
- ▶ **la démocratie alimentaire** qui « *renvoie à un mouvement social qui s'incarne dans une multitude d'initiatives locales concrètes de réappropriation par les citoyens et les citoyennes des manières de produire, de se nourrir, de distribuer et de consommer (...) contre un système alimentaire industrialisé, mondialisé et monopolisé.* ⁵ »

5. Conseil national de l'alimentation, avis n°91 publié en 2022.

► On avance !

À ce jour, les politiques publiques et les acteurs du lien social mettent en place différentes pratiques.

► **Les pratiques traditionnelles relèvent de l'aide alimentaire** et s'inscrivent dans une perspective d'assistance en réponse à une situation d'insécurité alimentaire. Ces pratiques sont porteuses d'une conception nutritionnelle de l'alimentation et permettent un accès aux denrées gratuit, ou à bas coût, pour les personnes en situation de précarité économique, par le biais par exemple de colis alimentaires.

► **Les pratiques nouvelles cherchent à améliorer la distribution de l'aide alimentaire.** Elles ne considèrent plus seulement l'alimentation comme une nécessité biologique mais prennent également en compte ses aspects sociaux et culturels.

L'Uniopss mentionnait dans un rapport issu d'un groupe de travail : « *L'alimentation ne doit plus être la fin de l'accompagnement mais un moyen. Les associations ne doivent plus simplement donner à manger, mais elles sont aussi à côté de la personne vivant la pauvreté.* »

Il s'agit ainsi de penser l'accompagnement de manière plus globale et d'aller vers un accompagnement par l'alimentation. L'aide alimentaire doit être envisagée comme une porte d'entrée vers le retour à l'autonomie, un moyen d'intégration et de lutte contre l'isolement, un outil de dialogue dans l'accompagnement.

► **Les pratiques alternatives reposent quant à elles sur une conception plus globale et politique de l'alimentation.** Elles constituent des initiatives qui cherchent à renforcer l'autonomie et à reconnaître les capacités des individus à prendre part à la gestion de leur alimentation. Ces approches considèrent la précarité alimentaire comme une problématique publique qu'il convient d'intégrer aux politiques.

► En septembre 2020, face à la situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire, la création du **Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire** (Cocolupa) par le ministre des Solidarités et de la Santé, et les ministres chargés de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Logement, a permis de mobiliser les acteurs impliqués sur le terrain. Une réflexion commune (pouvoirs publics, associations, producteurs...) s'est engagée au sein de groupes de travail pour faire évoluer notre modèle de lutte contre la précarité alimentaire.

Pour continuer à aller de l'avant, il est nécessaire de :

- mesurer la précarité alimentaire, avoir des outils pour identifier les publics et les besoins sur un territoire donné ;
- élaborer des soutiens adaptés dans une réflexion systémique ;
- coordonner les actions et favoriser les coopérations entre les différentes structures.

✓ Des recommandations aujourd’hui... pour demain !

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) appelle à distinguer les mesures qui relèvent de l'urgence et celles qui relèvent du droit commun pour atteindre l'autonomie alimentaire de chacun et créer, si besoin, des passerelles entre elles.

- Le **Conseil national de l'alimentation** (CNA) a adopté, en octobre 2022, un avis « *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire* ».

Il est le fruit d'un travail participatif avec des citoyens qui a conduit à l'élaboration de soixante-et-onze recommandations à destination des pouvoirs publics et des acteurs de la chaîne alimentaire, pour que chacun ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité. Le CNA porte quatre ambitions :

- prendre le problème à la racine pour garantir l'accès de toutes et tous à l'alimentation ;
- mieux connaître la précarité alimentaire et mieux suivre les politiques destinées à la prévenir et la combattre ;
- améliorer l'aide alimentaire telle que définie à l'article L. 266-2 du Code de l'action sociale et des familles : « *fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement.* » ;
- développer les initiatives complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire.

- En 2025, la **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)** émet aussi des recommandations parmi lesquelles :

- constituer un dispositif citoyen participatif et inclusif, assurer le suivi et l'évaluation de la SNANC comme recommandé par le Cocolupa et cinquante-sept acteurs de la société civile ;
- formuler des mesures concrètes pour garantir une meilleure transparence des prix et un encadrement des marges de la grande distribution et des industriels de l'agroalimentaire sur les produits sains et durables, en particulier les fruits et légumes et les produits de l'agriculture biologique et du commerce équitable ;
- mieux répartir la valeur tout au long de la chaîne, en lien avec les dispositifs des lois EGALIM⁶.

► En conclusion

Lutter contre la précarité alimentaire nécessite une action collective, un changement de paradigme et une approche systémique. Ensemble, nous pouvons garantir un accès digne et durable à l'alimentation pour tous.

Ne lâchons rien !

6. Lois issues des États généraux de l'alimentation (EGALIM) lancés en 2017, elles œuvrent pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable.

LES MODALITÉS D'ACTION POUR UNE ALIMENTATION DIGNE ET DURABLE

Selon l'article L266-2 du Code de l'action sociale et des familles, « *l'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Cette aide, qui vise à répondre aux besoins en volume, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale* ».

Le choix des actions se détermine, entre autres, par les objectifs que l'on se fixe. À titre indicatif :

OBJECTIFS

- ✓ Permettre aux personnes de se nourrir gratuitement ou pour un coût minime.
- ✓ Aller vers les personnes qui ne se déplacent pas dans les associations qui proposent de l'aide alimentaire.
- ✓ Développer des dispositifs mixtes d'accès à l'alimentation.
- ✓ Promouvoir le pouvoir d'agir et l'autonomie.
- ✓ Favoriser le lien social.

Les denrées alimentaires proviennent principalement des Banques Alimentaires, des ramasses dans les supermarchés, de dons de particuliers ou d'entreprises, du fonds social européen (FSE+ : soutien européen à l'aide alimentaire), de producteurs locaux avec des produits en circuits courts et/ou bio...

**Les modalités d'actions pour la lutte contre la précarité alimentaire
classées en quatre catégories.**

1



**L'alimentation
dans un espace
dédié**

Colis, paniers solidaires, frigos solidaires, collations, repas, restaurants sociaux, cuisines partagées, ateliers cuisine, épiceries, groupements d'achat.

2



**L'alimentation
hors les murs**

Maraudes, soupes solidaires et repas de rue, distributions itinérantes, cuisines mobiles, accompagnement pour les courses

4



**Les soutiens
financiers**

Chèques, bons d'achat, soutien ponctuel, frais de restauration scolaire, parrainage.

3



**L'alimentation
et le monde
agricole**

Jardins, relations avec le monde agricole, tiers-lieux.

**Les modalités d'actions
pour la lutte contre
la précarité alimentaire**



L'alimentation dans un espace dédié

L'accès à l'alimentation dans un espace dédié peut prendre la forme de distribution de denrées alimentaires, de collations ou de repas, de mise à disposition d'équipements de cuisine ou encore l'organisation d'ateliers cuisine.

COLIS OU PANIERS ALIMENTAIRES

Un colis alimentaire est un panier constitué de denrées alimentaires

FONCTIONNEMENT

- Colis confectionnés à l'avance ou constitués avec les personnes en fonction de leurs besoins ou préférences alimentaires.
- Inscription des personnes pour une durée limitée, renouvelable ou non.

 **Critères d'accès :** en fonction des revenus et de la composition du foyer, sur orientation de travailleurs sociaux ou d'associations locales.

 **Fréquence de la distribution :** hebdomadaire, mensuelle, ponctuelle.

 **Participation financière :** symbolique ou gratuité.

CARACTÉRISTIQUES

- Surtout des produits de première nécessité: secs, frais, ou surgelés.
- Nécessité d'un local (pour distribution et stockage) et de matériels (réfrigérateurs, congélateurs, contenants).

PANIERS SOLIDAIRES

Un panier solidaire est un panier de produits frais proposé à un prix abordable

FONCTIONNEMENT

- Achat à prix réduits directement auprès des producteurs, via des associations (Jardins de Cocagne...) ou des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).

 **Critères d'accès :** accessible à tous ou réservé à des personnes répondant à certains critères sociaux ou économiques.

 **Participation financière :** achat dans des points de distribution spécifiques, ou dons sous forme de colis alimentaires.

CARACTÉRISTIQUES

- Paniers composés de fruits et légumes frais, pouvant aussi inclure du pain, des œufs, des produits laitiers, ou des conserves. Souvent issus de l'agriculture locale et/ou bio.



FRIGOS SOLIDAIRES

Un frigo solidaire est un réfrigérateur où chacun peut déposer ou prendre des aliments gratuitement

FONCTIONNEMENT

- Denrées alimentaires issues d'invendus, de ramasses de produits non périmés ou d'achats spécifiques.
- Installés dans un lieu public ou au sein d'une structure.
- Critères d'accès** : ouverts à tous, aucune inscription ou justification n'est requise.
- Fréquence** : disponibles 24 heures sur 24 ou selon les horaires d'ouverture du lieu qui les abrite.
- Participation financière** : gratuit.

CARACTÉRISTIQUES

- Produits emballés correctement, état sain et sans danger pour la consommation.
- Vérification régulière de la qualité des aliments et de l'hygiène du frigo.

COLLATIONS

Une collation est un repas léger proposé aux personnes fréquentant la structure d'accueil

FONCTIONNEMENT

- Proposition de petits déjeuners, goûters ou de boissons chaudes ou froides.
- Collations en libre-service ou servies par des bénévoles ou salariés.
- Critères d'accès** : pour les personnes accueillies et accompagnées par la structure.
- Fréquence de la distribution** : quotidienne, plusieurs fois par semaine, ou ponctuellement lors d'une distribution d'aide alimentaire.
- Participation financière** : généralement gratuit.

CARACTÉRISTIQUES

- Aliments faciles à consommer : fruits, légumes crus, produits laitiers, barres de céréales, biscuits et boissons.
- Nécessité d'un espace aménagé pour l'accueil.

REPAS PARTAGÉS ET SOLIDAIRES

Un repas partagé ou solidaire est un repas collectif, préparé et/ou partagé entre participants

FONCTIONNEMENT

- Repas préparés à partir de dons alimentaires, de produits achetés par la structure ou apportés par les participants.
 - Lieux : salles communales, églises, parcs, maisons de quartier...
-  **Critères d'accès** : ouverts à tous, sans condition, ou bien destinés à des publics spécifiques comme des personnes sans domicile fixe ou des personnes accompagnées par une structure.
-  **Fréquence de la distribution** : ponctuellement (repas de Noël) ou régulièrement.
-  **Participation financière** : gratuit, à prix libre ou contribution par l'apport d'ingrédients ou de plats.

CARACTÉRISTIQUES

- Collaboration entre les participants : possibilité d'apporter un plat, d'aider à la préparation, au service ou au nettoyage...
- Objectifs variés : mixité sociale, lutte contre l'isolement...

RESTAURANTS SOCIAUX

Un restaurant social propose des repas à bas prix ou gratuitement

FONCTIONNEMENT

- Dons de denrées ou achats grâce à des subventions publiques.
 - Menus conçus pour être nutritifs et équilibrés, afin de répondre aux besoins alimentaires essentiels.
 - Les restaurants sociaux sont souvent gérés par des associations ou des collectivités locales (mairies, services sociaux).
-  **Critères d'accès** : principalement les personnes en situation de précarité, sans-abri, chômeurs, retraités à faible revenu, étudiants en difficulté...
-  **Participation financière** : modique voire symbolique.

CARACTÉRISTIQUES

- Les restaurants sociaux s'efforcent d'utiliser des produits frais, locaux et de saison.
- Le restaurant social est parfois couplé avec des services complémentaires : accompagnement social, accès à l'hygiène, aide à l'insertion professionnelle.

CUISINES PARTAGÉES ET COLLECTIVES

Une cuisine partagée est un espace de cuisine collective mis à disposition des personnes pour confectionner des repas qu'elles peuvent emporter

FONCTIONNEMENT

- Généralement équipées de matériel professionnel: fours, plaques de cuisson, réfrigérateurs, plans de travail.
 - Possibilité de mise à disposition de matériel comme des glacières, des contenants.
-  **Critères d'accès :** ces cuisines sont principalement réservées aux personnes sans domicile, hébergées à l'hôtel qui ne possèdent pas d'équipement.
-  **Participation financière :** gratuit, souvent sur réservation de créneaux horaires.

CARACTÉRISTIQUES

- Espace cuisine créé pour cette activité ou mise à disposition d'une cuisine collective existante.
- Lieu pouvant être ouvert à un public plus large lors d'organisation d'ateliers cuisine.

ATELIERS CUISINE

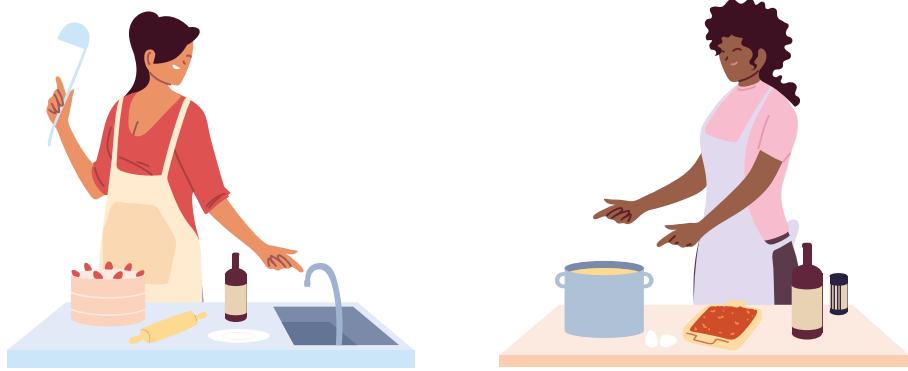
Un atelier cuisine réunit des personnes volontaires pour cuisiner ensemble avec l'aide d'un animateur

FONCTIONNEMENT

- Encadrement par un animateur : travailleur social, diététicien, nutritionniste...
 - Petits groupes (entre 5 et 15 participants) afin de garantir un apprentissage personnalisé.
-  **Critères d'accès :** toute personne en situation de précarité.
-  **Fréquence :** régulière (hebdomadaire, bihebdomadaire, mensuelle...) ou ponctuelle.
-  **Participation financière :** gratuit ou coût symbolique.

CARACTÉRISTIQUES

- Objectifs possibles : éducation au goût, sensibilisation à l'équilibre nutritionnel et aux effets de l'alimentation sur la santé, gestion du budget alimentation, préparation de repas avec les denrées d'un colis alimentaire, lutte contre l'isolement et création de lien social....
- Mise en avant des compétences des participants : proposition de recettes, coanimation de l'atelier...



ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Une épicerie sociale et solidaire est un commerce de proximité qui vend des denrées alimentaires accessibles à des publics en difficulté économique

FONCTIONNEMENT

- Vente de produits dans un espace semblable à un supermarché classique.
 - Création et gestion par une collectivité, comme un centre communal d'action sociale, par une association ou par un collectif réunissant des associations et une collectivité locale.
- Critères d'accès :** destinées aux personnes orientées par les travailleurs sociaux ou sous condition de ressources ou ouvertes à tout public.
- Participation financière :** produits vendus à des prix symboliques, en général entre 10% et 30% du tarif habituel, pour les personnes en situation de précarité.

CARACTÉRISTIQUES

- Proposition d'une large gamme de produits alimentaires de base, des produits d'hygiène, des produits d'entretien ménager.
- Souvent proposition de services d'accompagnement social : aide administrative, ateliers de cuisine et de gestion financière, activités pour renforcer le lien social.
- Respect de la dignité de chacun au bénéfice de l'inclusion sociale.

GROUPEMENTS D'ACHAT

Un groupement d'achat est un regroupement de personnes ou de structures qui s'attache à mutualiser et optimiser des achats

FONCTIONNEMENT

- Réalisation de commandes groupées auprès de différents producteurs, grossistes, centrales d'achats locales ou en circuits courts.
 - Participation bénévole des personnes du groupement d'achat, parfois coordination par une personne salariée.
- Critères d'accès :** ouverts à tous mais seuls les adhérents peuvent bénéficier des tarifs préférentiels.
- Participation financière :** une adhésion est demandée.

CARACTÉRISTIQUES

- Accès à une alimentation de qualité à prix réduits grâce à l'achat groupé, la réduction des intermédiaires et le recours aux bénévoles.
- Assurance d'une rémunération juste pour les producteurs.



L'alimentation hors les murs



L'accès à l'alimentation hors les murs consiste à aller vers les lieux où se trouvent les personnes en situation de précarité, grâce à des dispositifs d'aide alimentaire mobiles ou temporaires.

MARAUDES

Une maraude consiste à aller à la rencontre des personnes sans abri, dans la rue

FONCTIONNEMENT

- Proposition de repas froids ou chauds, de boissons, de produits alimentaires, de vêtements chauds, de produits d'hygiène et autres articles de première nécessité.
- Déplacement des équipes généralement à pied ou en véhicules adaptés (camions, minibus) équipés pour transporter les produits et le matériel nécessaires.

Aucun critère d'accès

Fréquence : régulière (journalier, hebdomadaire) ou ponctuelle.

Participation financière : gratuit.

CARACTÉRISTIQUES

- Contrairement aux dispositifs fixes, les maraudes vont au-devant des personnes en difficulté, notamment celles qui ne sollicitent pas d'elles-mêmes une aide.
- Organisation logistique préalable : préparation des repas, des kits de distribution, des itinéraires.
- Formation des bénévoles sur la gestion des situations d'urgence, les premiers secours...

SOUPES SOLIDAIRES/POPULAIRES ET REPAS DE RUE

Une soupe solidaire ou populaire ou repas de rue consiste à proposer des repas chauds ou froids dans des lieux publics

FONCTIONNEMENT

- Repas prêts à consommer, dans des espaces publics grâce à des dispositifs mobiles tels que des camions ou des stands.

Critères d'accès : aucun critère ou destinés aux personnes accompagnées par la structure.

Fréquence : réguliers et récurrents, même endroit et même heure chaque jour ou chaque semaine, ou plus ponctuels selon les besoins identifiés sur un lieu ou pendant une période particulière.

Participation financière : gratuit et sans condition de ressources.

CARACTÉRISTIQUES

- Repas composés d'un seul plat ou d'un menu complet.
- Possibilité de remettre également un colis.
- Proposition de distribution de croquettes pour chats et chiens et de soins pour les animaux si besoin.
- Temps de préparation pour la confection des repas en amont.
- Matériel spécifique pour transporter et réchauffer les repas à l'extérieur.

DISTRIBUTIONS ITINÉRANTES

Consiste à se déplacer d'un lieu à un autre pour aller à la rencontre des personnes isolées ou vivant dans des zones éloignées des structures

FONCTIONNEMENT

- Distributions à l'aide de camionnettes équipées pour transporter des denrées alimentaires et des produits de première nécessité.
 - Possibilité de préparer des paniers de denrées en amont pour faciliter la distribution.
 - Inscriptions préalables conseillées pour éviter les files d'attente.
- Critères d'accès :** personnes accompagnées par la structure, selon ressources.

 **Participation financière :** symbolique ou gratuité.

CARACTÉRISTIQUES

- Proposition de produits de base, de produits surgelés, parfois de plats cuisinés prêts à consommer, et de produits d'hygiène.
- Mise en place d'épiceries itinérantes qui se déplacent dans les lieux isolés, les zones rurales...
- Possibilité de création de cafés itinérants pour favoriser le lien social.

CUISINES MOBILES

Une cuisine mobile est un dispositif de préparation et/ou de distribution de repas installé dans un véhicule spécialement équipé

FONCTIONNEMENT

- Mises à disposition de cuisines mobiles, à l'image des *food trucks*, pour des familles hébergées dans les hôtels ou éloignées d'autres cuisines fixes du territoire.
 - Équipement : fours, plaques de cuissous, plans de travail.
 - Inscriptions pour réservation d'un créneau.
- Critères d'accès :** personnes n'ayant pas accès à des équipements pour cuisiner.

 **Participation financière :** gratuit.

CARACTÉRISTIQUES

- Adaptation à des environnements variés : zones urbaines, rurales, camps de réfugiés...
- Possibilité de cuisiner ses repas et de recevoir un kit composé d'une glacière et de boîtes de conservation permettant de les transporter.

ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACHAT DE COURSES

Cet accompagnement consiste à aller avec les personnes dans les magasins alimentaires

FONCTIONNEMENT

- Accompagnement physique en magasin pour des raisons de mobilité, de santé, pour une aide à la gestion du budget, le choix de produits pour des repas équilibrés.
 - Assuré par des bénévoles, des aides à domicile, ou des travailleurs sociaux.
- Critères d'accès :** souvent à la demande ou si besoin repéré par la structure.

 **Fréquence :** quotidienne, hebdomadaire ou à la demande.

 **Participation financière :** gratuit, fait partie de l'accompagnement des personnes.

CARACTÉRISTIQUES

- Maintien de l'autonomie et de la dignité des personnes : elles font leurs courses elles-mêmes avec une aide adaptée à leurs besoins.
- Soutien moral et moments d'échange et de convivialité.



L'alimentation et le monde agricole

Il s'agit de lieux de production agricole, parfois accompagnés d'actions d'insertion, ou encore de dynamiques interculturelles, intergénérationnelles... Le principe est de prendre en compte simultanément alimentation, agriculture, mixité sociale et pouvoir d'agir.

JARDINS

Un jardin qu'il soit partagé, collectif, solidaire, pédagogique, thérapeutique ou d'insertion est un espace de culture collective situé en milieu urbain ou rural

FONCTIONNEMENT

- Gestion par des collectifs, des associations locales, des groupes de voisins...
- Participation des membres aux tâches de jardinage, à l'entretien général et à la gestion des infrastructures.
- Respect d'une charte qui définit les règles de fonctionnement collectif, les valeurs du jardin et les responsabilités de chacun.

 **Critères d'accès:** différents selon les objectifs (insertion, lien social, éducation à l'alimentation...)

CARACTÉRISTIQUES

- Implantation sur des terrains publics ou privés mis à disposition par des municipalités, des bailleurs sociaux, des associations ou des collectifs citoyens.
- Pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et de l'agroécologie.

RELATIONS AVEC LE MONDE AGRICOLE

Activités visant à rapprocher du monde agricole les publics accompagnés (glanage, cueillette, visites...)

FONCTIONNEMENT

- Organisation de rencontres ou sorties pour les personnes accompagnées, en lien avec le domaine agricole : visite d'exploitation, rencontre avec des producteurs...
- Organisation d'activités de glanage, cueillette...

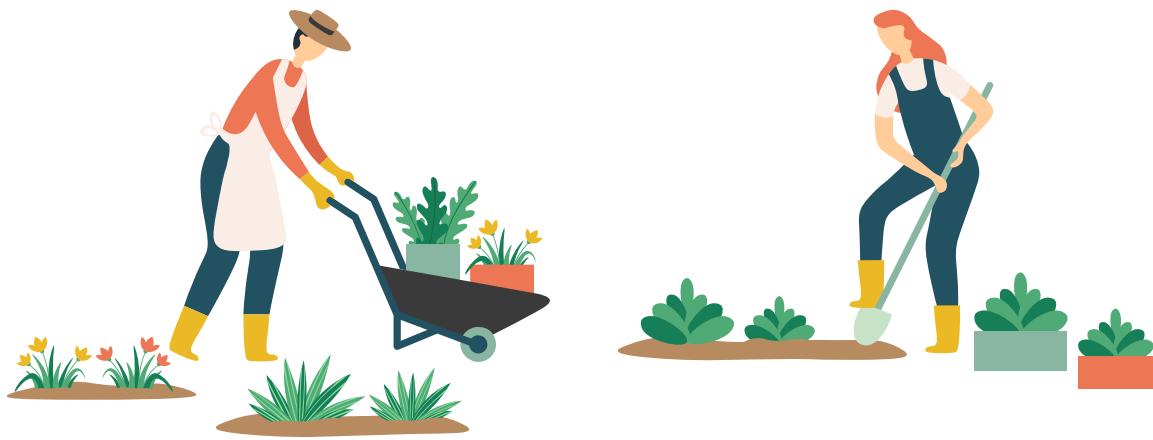
 **Critères d'accès:** les personnes accompagnées par les structures.

 **Fréquence :** variable.

 **Participation financière :** gratuit le plus souvent.

CARACTÉRISTIQUES

- Sensibilisation à l'alimentation locale.
- Développement du pouvoir d'agir.
- Lien social.
- Lien direct producteur et consommateur.



TIERS-LIEUX ALIMENTAIRES ET NOURRICIERS

Un tiers-lieu alimentaire et nourricier est un espace hybride dédié à l'alimentation durable, solidaire et accessible

FONCTIONNEMENT

- Gouvernance participative et gestion collaborative associant citoyens, associations et collectivités locales.
- Combinaison de plusieurs fonctions autour de l'alimentation comme la production, la transformation, la distribution, la consommation, l'éducation et l'échange social.
- Rayonnement au-delà du lieu d'implantation, par exemple dans le cadre d'un projet alimentaire territorial (PAT).

CARACTÉRISTIQUES

- Espaces d'expérimentation sociale et économique où de nouvelles initiatives peuvent être testées : groupements d'achat solidaire, monnaies locales, coopératives alimentaires...
- Développement de la mixité sociale, éducation à une alimentation responsable, la solidarité et l'innovation sociale.
- Réponse innovante aux enjeux d'alimentation durable et de justice sociale.





Les soutiens financiers

Il s'agit d'une aide en espèces, de bons d'achat émis par une association en coopération avec des enseignes locales, d'une aide financière à la restauration scolaire ou encore de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) fournis par les centres communaux/intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) qui servent à l'achat de produits alimentaires mais aussi de produits d'hygiène, de vêtements, de titres de transports voire de biens et services culturels.

CHÈQUES ET BONS D'ACHAT

Les chèques d'accompagnement personnalisé, chèques service, bons d'achat sont des outils d'aide et de compensation financière qui peuvent être utilisés dans un cadre social

FONCTIONNEMENT

- Principalement utilisés par les organismes sociaux comme les services de l'aide sociale, les centres communaux d'action sociale ou les associations.
- L'octroi de chèques est souvent lié à un accompagnement personnalisé des personnes pour les aider dans leur parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.
- Les bons d'achat sont utilisables dans les grandes enseignes ou commerces de proximité.

Critères d'accès : distribution à des personnes ou des familles en situation de précarité afin de les aider à subvenir à leurs besoins de première nécessité : alimentation, habillement, hygiène, etc.

CARACTÉRISTIQUES

- Contrairement aux chèques, les bons d'achat peuvent servir à acquérir une grande variété de biens ou de services, en fonction des partenaires de l'émetteur du bon.
- Les bons et chèques ne peuvent pas être échangés contre de l'argent liquide.

SOUTIEN FINANCIER PONCTUEL

Une aide financière ponctuelle est un soutien accordé par une association pour venir en aide aux personnes temporairement

FONCTIONNEMENT

- Aide sous forme de virement bancaire, de bons d'achat, de chèques alimentaires.
- Critères d'accès :** attribution après une évaluation de la situation des demandeurs par des travailleurs sociaux ou des bénévoles de l'association.

CARACTÉRISTIQUES

- Réponse à une urgence ou à une difficulté financière passagère.



FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Les aides pour le paiement des frais de restauration scolaire couvrent les frais de repas des enfants scolarisés dans des établissements disposant de cantines

FONCTIONNEMENT

- Existence de fonds sociaux cantine accordés par les établissements scolaires eux-mêmes pour soutenir les familles en difficulté financière temporaire ou durable.
- Proposition d'aides spécifiques par les communes, départements ou régions pour alléger le coût de la cantine pour les familles à revenus modestes.
- Aide financière aux personnes que les associations accompagnent pour couvrir leurs charges.
- Documents justificatifs à fournir : avis d'imposition, justificatifs de situation familiale, etc.

Critères d'accès : conditionnés aux ressources des foyers.

CARACTÉRISTIQUES

- Les parents doivent faire une demande auprès de l'établissement scolaire pour une aide, évaluation de la situation au cas par cas.

PARRAINAGE D'UN ÉTUDIANT

Le parrainage d'un étudiant consiste à financer des denrées alimentaires à son intention

FONCTIONNEMENT

- Parrainage d'un étudiant par un bénévole qui s'engage à fournir un panier de courses pour une somme déterminée à l'avance.
- Les courses sont faites conjointement avec l'étudiant.

Critères d'accès : étudiant ayant de faibles ressources.

Fréquence de la distribution : une fois par mois.

CARACTÉRISTIQUES

- Aide alimentaire en complément de l'accès aux distributions alimentaires.
- Lien social.

LEXIQUE

Aide alimentaire

L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Un accompagnement est souvent proposé.

Cette aide, qui ambitionne de répondre aux besoins en volume, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée par l'Union européenne, l'État ou toute autre personne morale.

 [Article L-266-2 du Code d'action sociale et des familles](#)

Alimentation durable

L'alimentation durable englobe des pratiques alimentaires qui respectent l'environnement, la santé, l'économie et la culture. Elle assure une alimentation saine, accessible et équitable pour tous aujourd'hui, et demain pour les générations futures.

 [Ministère de l'énergie](#)

Banque alimentaire

Une banque alimentaire est une organisation qui collecte, gère et redistribue des denrées alimentaires aux associations caritatives, afin de lutter contre la faim et le gaspillage alimentaire.

 [Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire – Cocolupa

Il a été créé en 2020 par l'État en réponse à la crise du Covid-19, à l'initiative des ministères en charge des Solidarités, de l'Agriculture et de l'Alimentation, et du Logement. Il rassemble les divers types d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : associations de solidarité, collectivités territoriales, administrations et institutions, fondations privées, organismes de la recherche publique, etc.

Il a pour objectif de :

- créer un espace de dialogue durable entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- structurer durablement la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité, en tenant compte de l'autonomie des personnes, de l'environnement et de la qualité de l'alimentation.

 [Cocolupa – site du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles](#)

Démocratie alimentaire

Cette notion met l'accent sur la liberté des personnes précaires de choisir ce qu'elles souhaitent manger. Il s'agit de passer d'un système où ces personnes sont perçues comme des « bénéficiaires » vers lesquels sont orientés les invendus de la grande distribution, à un système qui rompt avec le modèle productiviste et considère les hommes et les femmes accompagnés comme des consommateurs et citoyens comme les autres, concernés notamment par la transition écologique.

 [Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France – Revue de littérature](#)

Droit à l'alimentation

Droit fondamental reconnu par le droit international, garantissant à chaque individu un accès régulier, permanent et libre à une alimentation adéquate, suffisante et culturellement acceptable, garant d'une vie digne.

 [Action contre la Faim](#)

Fédération Française des Banques Alimentaires – FFBA

La Fédération Française des Banques Alimentaires représente les banques alimentaires auprès des pouvoirs publics, des partenaires et des médias nationaux.

Elle a également un rôle d'impulsion stratégique et de coordination des actions des banques alimentaires. Sa vocation est d'animer, de soutenir et d'accompagner le réseau. Elle finance des projets, organise des formations pour développer les compétences, conseille ses membres sur les actions à mener, les fait bénéficier de dons de denrées.

 [Fédération Française des Banques Alimentaires](#)

Fonds social européen plus (FSE+)

Instrument financier de l'Union européenne pour la période 2021-2027, destiné à soutenir les politiques sociales des États membres, incluant la lutte contre la précarité alimentaire à travers des programmes d'aide alimentaire.

 [Ministère Santé, Travail, Solidarités, Familles](#)

Habilitation pour l'aide alimentaire

L'habilitation constitue un acte par lequel l'État reconnaît qu'une personne morale de droit privé remplit bien les conditions requises pour recevoir des contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire. Il ne s'agit pas d'une autorisation à réaliser une activité d'aide alimentaire, ni une autorisation à recevoir des dons de denrées défiscalisées.

Le seul objet de l'habilitation est d'autoriser les structures à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre d'une activité d'aide alimentaire.

 [Cadre juridique pour l'habilitation pour l'aide alimentaire](#)

Insécurité alimentaire

Une personne est en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normal, et une vie active et saine. L'insécurité alimentaire peut être due à l'indisponibilité de nourriture et/ou au manque de ressources pour s'en procurer.

 [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#)

Lutte contre la précarité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement de leurs capacités à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire.

La lutte contre la précarité alimentaire comprend la poursuite des objectifs définis à l'article L. 1 du Code rural et de la pêche maritime et par les programmes nationaux relatifs à l'alimentation, la nutrition et la santé.

La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées.

La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par l'État veut favoriser :

- l'accès à une alimentation favorable à la santé ;
- l'inclusion sociale et l'émancipation des personnes ;
- la durabilité et la justice sociale.

 [Article L-266-1 du CASF, article L. 1 du code rural et de la pêche maritime](#)

Pauvreté

La pauvreté peut être appréhendée de manière multidimensionnelle ; elle englobe non seulement les aspects monétaires mais aussi les conditions de vie. Selon l'INSEE, la pauvreté en conditions de vie se définit comme une situation de difficulté économique durable, caractérisée par l'incapacité à couvrir au moins cinq dépenses parmi une liste de treize, incluant le paiement du loyer, des factures, ou la capacité à chauffer correctement son logement.

 [INSEE – Définition – Pauvreté en conditions de vie](#)

Précarité

La précarité est une situation d'instabilité ou d'insécurité dans un ou plusieurs aspects de la vie d'une personne (emploi, logement, santé, relations sociales), qui la rend susceptible de basculer dans la pauvreté. Elle est souvent caractérisée par l'absence de sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux.

 [Rapport Wresinski, Conseil économique et social, 1987](#)

Précarité alimentaire

La précarité alimentaire n'a de définition juridique qu'indirecte, à travers la notion de « lutte contre la précarité alimentaire ». Plusieurs définitions sont proposées dans des écrits portant sur la précarité alimentaire :

- Définition du labo de l'ESS : « *Situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.* »
- Définition proposée par D. Paturel, reprise par la chaire Unesco Alimentation du monde : la précarité alimentaire désigne ainsi une conjonction « *entre une situation de pauvreté économique et une série d'empêchements sociaux, culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable.* »
- La précarité alimentaire est une des facettes de la précarité, définie par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux.* ». La précarité « *résulte de la conjonction de plusieurs insécurités* » comme la précarité de l'emploi, la précarité énergétique, la précarité liée au logement, la précarité alimentaire, etc.

 [Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, Conseil national de l'alimentation](#)

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est atteinte lorsque toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie active et saine.

 [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\), Conférence mondiale de l'alimentation, 1996](#)

Sécurité sociale de l'alimentation - SSA

Selon le collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, la SSA repose sur trois piliers fondamentaux.

- Universalité : l'accès à une alimentation de qualité est considéré comme un droit fondamental pour tous, sans condition de ressources.
- Démocratie alimentaire : les décisions concernant les produits alimentaires conventionnés et les structures habilitées sont prises de manière démocratique par des caisses locales, assurant une gouvernance participative.
- Financement solidaire : le système est financé par une cotisation sociale basée sur la valeur ajoutée produite par l'activité économique, à l'instar du modèle de la Sécurité sociale.

Ce mécanisme a pour objectif de sortir de la logique de l'aide alimentaire conditionnelle en instaurant un droit à l'alimentation, pour que chacun soit en mesure de choisir ses aliments dans des structures conventionnées qui respectent des critères sociaux et environnementaux

La Sécurité sociale de l'alimentation est un des leviers pour une transformation du système de l'alimentation (production agricole, transformation, distribution, consommation) pour une démocratie dans l'alimentation.

Depuis 2019, les membres du collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation communiquent, construisent et portent un projet de société à la hauteur des enjeux agricoles et alimentaires.

Il s'agit, concrètement et sur le modèle du système de santé, d'une carte vitale de l'alimentation donnant accès à des produits conventionnés pour un montant de 150 € par mois et par personne. Le conventionnement repose principalement sur des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses.

 [Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, sécurité-sociale-alimentation](#)

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire, c'est avant tout le droit des populations de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles sans nuire à la souveraineté alimentaire et au droit à l'alimentation des pays tiers. Les paysans et les citoyens ont « *le droit de participer aux processus décisionnels concernant la politique alimentaire et agricole et le droit à une nourriture saine et suffisante produite par des méthodes écologiques et durables respectueuses de leur culture.* » (article 15.4)

Issue des mouvements paysans, tels que la Via Campesina, la souveraineté alimentaire est reconnue et définie en droit international par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ([UNDROP](#)).

 [Action contre la Faim](#)

Vulnérabilité

La vulnérabilité est une probabilité ou un risque qu'une personne ou un groupe tombe dans la pauvreté en raison d'un choc ou d'un déséquilibre (maladie, perte d'emploi, séparation, catastrophe naturelle, etc.). Elle peut être économique, sociale, physique ou psychologique.

 [Banque mondiale – Stratégie du Groupe de la Banque mondiale Fragilité, conflits et violence 2020–2025](#)

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Ressources générales

- ▶ **Code de l'action sociale et des familles**, article L266-1 sur la lutte contre la précarité alimentaire
[Article L266-1 du code de l'action sociale et des familles](#)
- ▶ **Cocolupa**

Le comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) est une instance créée par l'État en 2020 qui rassemble les divers acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.
Un ensemble de ressources issues des travaux des groupes de travail (2021-23) est disponible sur les questions de lutte contre la précarité alimentaire, sur cette page :
<https://solidarites.gouv.fr/cocolupa-1er-cycle-de-travail>
- ▶ **Projet Alim Activ (Lutter contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale)**, 2021, Agence nouvelle des solidarités actives
La boîte à outils Alim'Activ propose des ressources pour coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire.
<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/une-boite-outils-pour-coordonner-localement-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire>
- ▶ **Chaire UNESCO Alimentations du monde**

La Chaire Unesco Alimentations du monde mène différentes activités : formation, coordination et valorisation de projets de recherche-action, diffusion des connaissances.
Plusieurs ressources sont disponibles :
<https://www.chaireunesco-adm.com/>
- ▶ **Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire**, Avis n° 91 – 10/2022, Conseil national de l'alimentation
<https://cna-alimentation.fr/download/avis-n91-10-2022-prevenir-et-lutter-contre-la-precarite-alimentaire-2/>
- ▶ **Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs**, 2021, rapport Terra Nova
<https://tnova.fr/societe/alimentation/vers-une-securite-alimentaire-durable-enjeux-initiatives-et-principes-directeurs/>

- ▶ **Une écologie de l'alimentation**, 2021, éditions Quae, de Nicolas Bricas, Damien Conaré, Marie Walser
Gratuit en version numérique : <https://www.chaireunesco-adm.com/Parcours-thematique>
- ▶ **Faut-il en finir avec l'aide alimentaire ?**, 2024, Fondation Jean Jaurès, Louis Cantuel
<https://www.jean-jaures.org/publication/faut-il-en-finir-avec-laide-alimentaire/>
- ▶ **Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France – Revue de littérature**, 2023, CREDOC et ANSA
https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/revue_de_litterature.pdf

Ressources sur les formes d'aide alimentaire

- ▶ **Les formes d'accès à l'alimentation pour lutter contre la précarité alimentaire**, 2023, synthèse du groupe de travail 8 du Cocolupa
[Cocolupa | Document du GT8 | Recenser les différentes formes d'accès à l'alimentation pour lutter contre la précarité alimentaire](https://cocolupa.fr/document-du-gt8-recenser-les-differentes-formes-d-accès-à-l-alimentation-pour-lutter-contre-la-précarité-alimentaire)
- ▶ **Quelles options pour quel public ?** 2019, boîte à outils Alim'Activ, fiche pratique 13, Agence nouvelle des solidarités actives
Le travail mené par l'Agence nouvelle des solidarités actives permet d'avoir accès à un grand nombre de ressources :
https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-04/13_Synthese_Options_Publics-Precalim.pdf

Les épiceries sociales et solidaires

- ▶ **Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires**, 2017, rapport final, DGCS
<https://www.vie-publique.fr/rapport/37552-étude-qualitative-sur-les-épiceries-sociales-étou-solidaires-concept-e>
- ▶ **Guide Pratique : Créer, animer et gérer une épicerie sociale**, Banques Alimentaires
<https://www.banquealimentaire.org/les-épiceries-sociales>
- ▶ **Webinaire : Créer une épicerie sociale et solidaire : c'est possible !** 2022, FEP
<https://www.youtube.com/watch?v=Vv2pbSeB5IQ>
- ▶ **DVD : Épiceries solidaires, des idées neuves**, 2013, Épicerie solidaire de Bordeaux et FEP
Le commander : <https://forms.gle/59rvXeastUVNqziG9>

Ressources sur le diagnostic local

- ▶ **Réaliser un diagnostic local de la précarité alimentaire en 5 étapes**, 2019, boîte à outils Alim'Activ, fiche pratique 14, Agence nouvelle des solidarités actives
Le travail mené par l'Agence nouvelle des solidarités actives permet d'avoir accès à un grand nombre de ressources notamment des trames de questionnaires :
https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-04/14_Diagnostic_Precalim_5_Etapes.pdf
- ▶ **Une boîte à outils : Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale**, 2024, Cocolupa
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-02/Cocolupa-GT1-Boite-outils-diagnostic-precarite-alimentaire.pdf>
- ▶ **Caractériser les risques de précarité alimentaire à l'échelle territoriale : un outil de cartographie**
Dans le cadre du projet Obsoalim34 (Observatoire des solidarités alimentaires de l'Hérault), la **Chaire UNESCO Alimentations du monde** et ses partenaires ont développé une plateforme numérique permettant de caractériser les risques de précarité alimentaire dans les communes et quartiers des grandes communes (IRIS) des départements français : <https://diagnostic.obso-alim.org/>
- ▶ **Le Policy brief « So what ? » numéro 10, « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », 2019, Chaire UNESCO Alimentations du monde**
<https://www.chaireunesco-adm.com/No10-Diagnostiquer-la-precarite-alimentaire-a-une-echelle-locale>
- ▶ **Le site Diagnostic Territoire**
<https://www.diagnostic-territoire.org/>
Cette plateforme numérique a pour ambition de promouvoir des diagnostics partagés sur une multiplicité de sujets. L'ensemble des ressources est accessible librement.
Un document outils et méthodes : <https://www.diagnostic-territoire.org/uploads/documents/cd6ae9a0a70d3138e89d74fae59798f513c4b14d.pdf>
- ▶ **Soliguide**
<https://soliguide.fr/fr>
Soliguide est une plateforme en ligne qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté.
Solidata, sur cette plateforme, propose des visualisations interactives qui éclairent les spécificités et évolutions d'un territoire au regard des enjeux de l'action sociale.
Solidata – analyse de l'accès à l'alimentation : https://soliguide.fr/fr/solidata/access_alimentation

Ressources sur l'alimentation et la santé

- ▶ **Un référentiel actualisé de l'aide alimentaire pour concevoir des dons équilibrés n°25, 2024, Chaire UNESCO Alimentations du monde**
<https://www.chaireunesco-adm.com/No25-Un-referentiel-actualise-de-l-aide-alimentaire-pour-concevoir-des-dons>
- ▶ **Recommandations de consommation du PNNS (Programme National Nutrition Santé)**
<https://www.mangerbouger.fr/l-essentiel/les-recommandations-sur-l-alimentation-l-activite-physique-et-la-sedentarite>
- ▶ **Centre de Ressources et d'Informations Nutritionnelles**
Des articles, des fiches pratiques et une boîte à outils qui regroupe l'ensemble des documents (brochures, fiches, infographies, affiches...).
<https://www.cerin.org/>
- ▶ **Actualiser le guide de l'aide alimentaire et la conception de colis équilibrés, 2023, synthèse du groupe de travail 6 du Cocolupa**
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-03/Cocolupa-GT6-Infographie-Aide-alimentaire-2023.pdf>
- ▶ **Site manger bouger : <https://www.mangerbouger.fr/l-essentiel/guides-et-documents>**
Des guides, brochures et affiches.

Ressources sur l'évaluation

- ▶ **Outil EVALIN : guide d'évaluation des interventions en nutrition**
EVALIN est un outil pratique et interactif pour aider très concrètement les porteurs de projets en nutrition (alimentation et activité physique) à construire l'évaluation des projets locaux et régionaux.
<https://www.evaluation-nutrition.fr/>

Ressources sur la participation des personnes

- ▶ **L'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire par les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 2021, CREAL**
<https://www.creal-ara.org/rapports/accompagnement-des-beneficiaires-de-l-aide-alimentaire/>

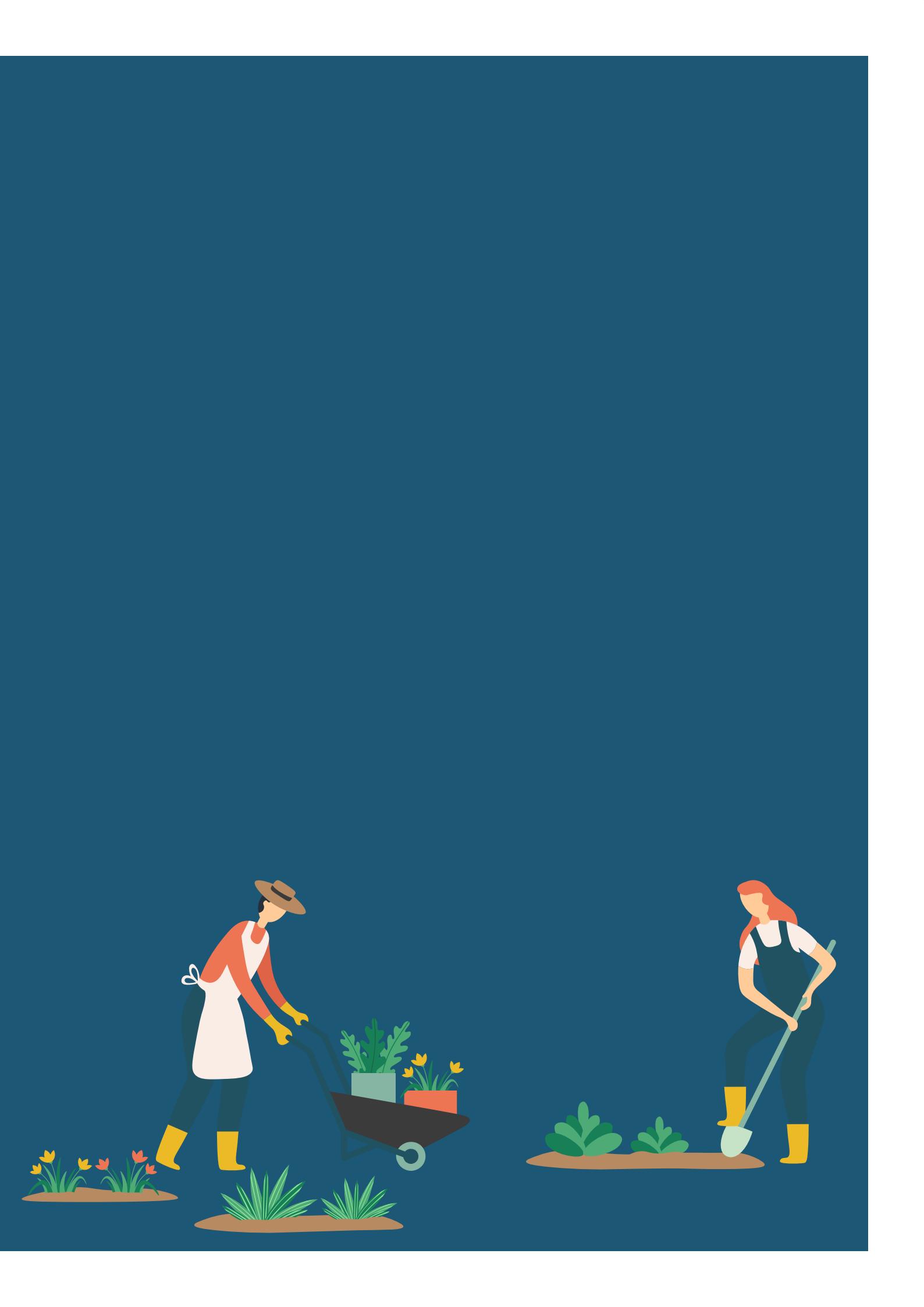
- ▶ **Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co-construction avec les personnes concernées**, 2023, synthèse du groupe de travail 5 du Cocolupa
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-02/Cocolupa-GT5-Rapport-analyse.pdf>

Ressources sur l'engagement bénévole

- ▶ **Guide : L'engagement bénévole : de la recherche de bénévoles à la coopération**, 2024, FEP
<https://fep.asso.fr/2024/01/guide-pratique-de-lengagement-benevole/>
- ▶ **Quatre vidéos tutoriels sur l'engagement bénévole**, 2024, FEP
[Vidéo 1 : Mobiliser des nouveaux bénévoles](#)
[Vidéo 2 : Accueillir, coordonner, animer et former les bénévoles](#)
[Vidéo 3 : Valoriser, fidéliser et accompagner la fin d'un bénévolat](#)
[Vidéo 4 : Assurer la gestion administrative et juridique des équipes bénévoles](#)

DES RESSOURCES POUR L'ACTION : FICHES PRATIQUES





FICHE 1 :

Les incontournables d'un projet de lutte contre la précarité alimentaire



Cadre général du projet

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Identifier le public cible	Personnes sans-abri, familles en situation de précarité, étudiants, etc.	Fiche 2 Fiche 3 Fiche 8 Fiche 13
Définir les objectifs	Alimentation d'urgence, lien social, éducation à la santé...	
Choisir le type d'action à mener	Distribution de colis, épicerie sociale et solidaire, repas partagés et cantines, maraudes...	
Déterminer le lieu de l'action	Dans un local, dans la rue...	
Fixer la fréquence	Chaque semaine, chaque mois....	



Aspects administratifs et juridiques

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Vérifier les statuts de l'association	Le projet est compatible avec les statuts, l'objet social de l'association.	Fiche 3
Demander une habilitation aide alimentaire	Elle n'est pas obligatoire mais nécessaire dans certains cas.	Fiche 4
Vérifier les autorisations nécessaires	Occupation de l'espace public : repas de rue, soupe populaire...	Renseignement auprès du département ou de la commune
Avoir une assurance responsabilité civile	Notamment pour les bénévoles.	Guide « L'engagement bénévole » Partie « Assurer la gestion administrative et juridique »



Approvisionnement en denrées alimentaires

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Prendre contact avec les partenaires	Banques Alimentaires, supermarchés, boulangeries, producteurs pour les invendus, mairies, CCAS, associations locales, agriculteurs...	Fiche 5
Rédiger des conventions de partenariat	Avec Banque Alimentaire, supermarchés, partenaires locaux...	Fiche 14
Organiser la collecte des denrées	Véhicule, matériel type glacière, ressources humaines...	Fiche 8



Logistique et équipements

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Trouver un local adapté	Local accessible ou camion pour maraudes.	Fiche 6 Fiche 8
Prévoir un lieu de stockage des denrées	Avec respect de la chaîne du froid, si produit frais.	
Acquérir le matériel nécessaire	Tables, caisses, contenants alimentaires, gestion et tri des déchets. Frigos, congélateurs. Sacs de transport, cabas, boîtes, gants, charlottes, tabliers, etc.	



Ressources humaines

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Mobiliser des bénévoles	Constitution d'une équipe de bénévoles pour l'activité d'aide alimentaire.	Fiche 8 <u>Guide</u> <u>« L'engagement bénévole »</u>
Définir clairement les missions de chacun	Collecte, tri, distribution, accueil, logistique...	
Mettre en place un planning de l'activité	Prévision du nombre de bénévoles nécessaires pour chaque créneau de l'action.	
Prévoir un référent responsable	Une personne salariée ou un bénévole coordonne l'action.	



Hygiène et sécurité

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Former les bénévoles aux règles d'hygiène	Formations TASA, CASA.	Fiche 7 Fiche 8
Mettre en place des mesures sanitaires	Nettoyage, tri, traçabilité, gestion des dates, DLC/DLUO, etc.	



Financement et gestion

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Préparer un budget prévisionnel	Liste des dépenses prévisionnelles et des financements affectés à l'action.	Fiche 13
Rechercher des subventions, appel aux dons (en nature ou en argent)	Collectivités, fondations, appels à projets...	Fiche 6
Assurer la comptabilité	Système de suivi comptable de l'activité.	Fiche 8
Prévoir un système de gestion des stocks, de suivi des personnes accueillies	Outil de gestion comme application Ticadi (Banque Alimentaire) ou système interne.	Fiche 8
Assurer une alimentation saine et équilibrée	Denrées de qualité, sûres et favorisant l'équilibre alimentaire.	Fiche 10



Communication

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Créer des supports	Flyers, affiches, posts réseaux sociaux.	Fiche 12 du Guide « L'engagement bénévole »
Communiquer régulièrement sur l'activité et son impact	Articles sur le site Internet, diffusion des bilans...	
Informier les partenaires	Associations, CCAS, structures sociales.	Fiche 6



Accompagnement et participation

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Contribuer à un accompagnement global des personnes accueillies	Orientation vers les partenaires du territoire, mise en place d'actions d'accompagnement en interne.	Fiche 11
Favoriser la participation et l'implication des personnes accueillies	Contribution des personnes à l'activité d'aide alimentaire, bénévolat dans l'association...	



Suivi et évaluation

Éléments à prendre en compte	Description	Ressources
Tenir un registre des personnes accueillies et des denrées collectées et distribuées pour les remontées de données (habilitation, Banque Alimentaire)	Système de gestion comme Ticadi ou autres supports (fichier Excel...).	Fiche 8
Faire des bilans réguliers et une évaluation annuelle	Collecte des données : nombre de repas distribués, nombre de personnes aidées... Impact de l'action menée.	Fiche 9
Organiser des temps de bilan avec les équipes bénévoles et/ou salariées	Réunion avec les équipes pour parler de la façon dont se déroule l'action, des difficultés éventuelles...	Fiche 8
Repenser son action de lutte contre la précarité alimentaire	Nouveau mode d'action pour plus de dignité, de participation, de choix...	Fiche 12 Fiche 13

FICHE 2 :

Diagnostic et état des lieux

La lutte contre la précarité alimentaire peut prendre plusieurs formes, s'adresser à différents types de publics et concerner plusieurs acteurs sur un même territoire.



Que ce soit pour repenser ses modalités d'actions ou pour démarrer un nouveau projet autour de l'alimentation, la phase de diagnostic est essentielle pour :

- ▶ s'assurer de répondre à un besoin et d'agir en complémentarité de l'existant sur un territoire ;
- ▶ cibler son action : objectifs, publics, modalités, fonctionnement... ;
- ▶ identifier les moyens et les ressources nécessaires et disponibles pour mener son action.

La phase de diagnostic territorial permet de :

- ▶ caractériser les publics en insécurité alimentaire ;
- ▶ faire un état des lieux de l'offre alimentaire accessible ;
- ▶ se mettre en relation avec les différents acteurs ;
- ▶ partager les bonnes pratiques existantes ;
- ▶ définir son action et construire son projet.



Étape n°1 : Définir le périmètre et les étapes

La première étape d'un diagnostic nécessite de définir le périmètre dans lequel il s'inscrit, ainsi que le calendrier et les personnes à associer.

Définir le périmètre

- ▶ **Le territoire** : quartier, ville, département, région.
- ▶ **La population cible** : personnes en situation de grande précarité ou sans ressources, personnes sans domicile fixe, familles, personnes isolées, étudiants, etc.
- ▶ **Les besoins spécifiques** : actions d'urgence pour une aide alimentaire, sensibilisation sur la santé et l'alimentation, lutte contre l'isolement, etc.
- ▶ **Les acteurs concernés sur le territoire** : associations, collectivités locales, producteurs, agriculteurs, etc.
- ▶ **Les moyens existants** : humains, matériels, financiers.

Fixer un calendrier et préciser les personnes à associer

- ▶ **Identifier les personnes responsables** de la mise en œuvre du diagnostic dans la structure : salarié, bénévole, administrateur ou un comité de pilotage constitué de membres et salariés de l'association.
- ▶ **Répertorier les acteurs du territoire à associer** : partenaires de proximité, commune, producteurs locaux, personnes accompagnées, etc.
- ▶ **Établir un calendrier** réaliste pour les différentes étapes : collecte d'informations, analyse, synthèse.

🚩 Étape n°2 : Recueillir les données

Il est nécessaire d'identifier les informations à recueillir et les indicateurs pertinents en matière de précarité alimentaire.

- ▶ **Des données sur les situations sociales, démographiques et économiques** des habitants du territoire concerné. Elles fournissent une indication sur les raisons des difficultés d'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante.
- ▶ **Des données quantitatives.** S'appuyer sur des études existantes (diagnostics élaborés par d'autres acteurs du territoire, les données INSEE...) pour collecter les informations comme le nombre d'associations ayant une action d'aide alimentaire, le taux de pauvreté et de chômage, le nombre d'allocataires RSA (revenu de solidarité active), de ménages monoparentaux...
- ▶ **Des données qualitatives.** Recueillir la parole des acteurs de terrain (associations, collectivité locale, personnes accompagnées...) en préparant un questionnaire⁷.
- ▶ **Des informations sur l'alimentation et la santé.** Les personnes en situation de précarité étant particulièrement touchées par les maladies liées à une mauvaise nutrition, il est intéressant de recueillir des données sur le diabète, le surpoids, les maladies cardiovasculaires, etc.
- ▶ **Des informations sur l'accès à l'alimentation sur le territoire.** Prendre en compte la localisation : milieu urbain ou rural, présence ou non de magasins, accessibilité et éléments liés à la mobilité des personnes, etc.

Pour créer une cartographie des niveaux de risque de précarité alimentaire dans les communes et les quartiers de votre département : <https://diagnostic.obso-alim.org/>



🚩 Étape n°3 : Analyser et synthétiser

L'analyse des données est une étape clé du diagnostic car elle permet d'identifier les enjeux prioritaires pour orienter son action. Il est donc essentiel de la réaliser en fonction des questions abordées en amont du diagnostic et de sélectionner les informations qui répondent aux interrogations de départ.

Les résultats peuvent ensuite être synthétisés pour faire ressortir les principaux enseignements.

Il s'agit de mettre en lumière les besoins identifiés, les réponses sur le territoire, les caractéristiques des publics recourant à l'aide alimentaire, les manques⁸.

🚩 Étape n°4 : Construire son projet d'action

Une fois le diagnostic finalisé, il s'agit de repérer des manques, des besoins auxquels l'association pourrait répondre par le biais d'actions existantes (ou à réajuster) ou bien la création d'un nouveau projet de lutte contre la précarité alimentaire, seule ou en partenariat.

Il est important de prendre en compte les réalités des ressources humaines, financières et matérielles de la structure pour la construction du projet.

7. La boîte à outils Alim'Activ, mentionnée dans les documents ressources, propose des modèles de questionnaire.

8. Des outils et tableaux sont disponibles ici : <https://www.diagnostic-territoire.org/uploads/documents/cd6ae9a0a70d3138e89d74fae59798f513c4b14d.pdf>

Documents ressources

- ▶ **Réaliser un diagnostic local de la précarité alimentaire en 5 étapes, 2019**, boîte à outils Alim'Activ, fiche pratique 14, Agence nouvelle des solidarités actives
Le travail mené par l'Agence nouvelle des solidarités actives permet d'avoir accès à un grand nombre de ressources notamment des trames de questionnaire :
<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/une-boite-outils-pour-coordonner-localemement-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire>
- ▶ **Une boîte à outils : Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale**, 2024, Cocolupa
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-02/Cocolupa-GT1-Boite-outils-diagnostic-precarite-alimentaire.pdf>
- ▶ **Caractériser les risques de précarité alimentaire à l'échelle territoriale : un outil de cartographie**
<https://diagnostic.obso-alim.org/>
- ▶ **Le Policy brief « So what ? » numéro 10, « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », 2019, Chaire UNESCO Alimentations du monde**
<https://www.chaireunesco-adm.com/No10-Diagnostiquer-la-precarite-alimentaire-a-une-echelle-locale>
- ▶ **Le site Diagnostic Territoire**
<https://www.diagnostic-territoire.org/>
Un document avec des outils et méthodes : <https://www.diagnostic-territoire.org/uploads/documents/cd6ae9a0a70d3138e89d74fae59798f513c4b14d.pdf>
- ▶ **Soliguide**
<https://soliguide.fr/fr>
Solidata – analyse de l'accès à l'alimentation :
https://soliguide.fr/fr/solidata/access_alimentation

FICHE 3 : Choisir son mode d'action

Quelle que soit l'action choisie, elle doit être adaptée aux ressources de l'association, aux besoins du public ciblé et aux enjeux du territoire.

Critères à prendre en compte

Analyse des besoins locaux

- ▶ Quels sont les besoins identifiés ?
- ▶ Quels sont les profils des publics ciblés : personnes sans domicile, familles, étudiants, travailleurs pauvres ?
- ▶ Quels sont les dispositifs d'aide existants sur le territoire ? Quels sont les manques repérés ?
- ▶ Quel type d'aide est la plus utile : des colis équilibrés, produits bio, repas... ?
- ▶ Quelle fréquence : ponctuelle ou régulière ?

Ressources de l'association

- ▶ **Humaines** : nombre de bénévoles, présence de professionnels (travailleurs sociaux, cuisiniers...).
- ▶ **Financières** : sources de financement disponibles (subventions, dons privés).
- ▶ **Logistiques** : locaux pour stocker, cuisiner, accueillir du public ; matériel de transport ou de froid.

Modèle économique envisagé

- ▶ Gratuité totale ou participation symbolique des personnes accueillies.
- ▶ Opportunités de financement, dons...

Valeurs et projet associatif

Le mode d'action envisagé doit correspondre aux valeurs de la structure et aux objectifs du projet associatif.

- ▶ Lutter contre l'assistanat et favoriser l'autonomie.
- ▶ Encourager le lien social, la convivialité.
- ▶ Incrire son action dans une démarche écologique comme la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Cadre juridique et obligations

Le mode d'action peut nécessiter le respect de certaines obligations juridiques, administratives.

- ▶ Respect des règles sanitaires pour la manipulation des denrées alimentaires.
- ▶ Assurances et responsabilité civile de l'association.
- ▶ Agréments éventuels comme l'habilitation à l'aide alimentaire.

Outils d'aide à la décision

Afin de décider du mode d'action le plus approprié, plusieurs outils d'aide à la décision peuvent être mobilisés.

- ▶ **Sondage / enquête rapide** auprès du public visé.
- ▶ **Carte des dispositifs existants** sur le territoire (diagnostic local).

- ▶ **Ateliers internes** de réflexion stratégique (forces, faiblesses, opportunités, risques).
- ▶ **Rencontres avec d'autres associations** pour bénéficier de retours d'expérience.



Choisir son mode d'action d'aide alimentaire

Ce document reprend les différents critères à prendre en compte.

1. Publics ciblés

► Qui sont les publics ciblés ?

- Personnes sans domicile
- Familles
- Parents isolés avec enfants
- Étudiants
- Travailleurs pauvres
- Autres :

2. Moyens logistiques disponibles

► Avez-vous un local ?

- Local de distribution
- Local de stockage
- Cuisine équipée

► Moyens de transport ?

- Véhicule frigorifique
- Véhicule léger
- Aucun

3. Ressources humaines

► Nombre de bénévoles réguliers :

► Compétences spécifiques disponibles :

- Cuisiniers
- Gestionnaires de stock
- Animateurs sociaux
- Autres :

► Nombre de salariés :

4. Valeurs et projet associatif

► Quelle orientation voulez-vous privilégier ?

- Urgence alimentaire
- Accès durable et autonomie
- Création de lien social
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Autres :

5. Quel mode d'action est le plus adapté ?

- Distribution de colis alimentaires
- Épicerie sociale et solidaire
- Repas
- Chèques/cartes alimentaires
- Soutien financier
- Autres :

6. Identification des ressources complémentaires à mobiliser

- Partenaires possibles :
.....
.....
- Besoins en formation :
.....
.....
- Besoins matériels, logistiques :
.....
.....
- Obligations réglementaires :
.....
.....
- Financement :
.....
.....
- Activités d'accompagnement :
.....
.....

Télécharger la fiche " Choisir son mode d'action " au format word



FICHE 4 :

Cadre réglementaire et habilitation aide alimentaire



L'aide alimentaire

« **L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement.** Cette aide, qui vise à répondre aux besoins en volume, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale.

Seules des personnes morales de droit public ou des personnes morales de droit privé habilitées par l'autorité administrative peuvent recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. La durée et les conditions dans lesquelles l'habilitation est accordée, les modalités de contrôle des personnes morales habilitées et les sanctions applicables en cas de manquement aux conditions de l'habilitation sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Ces conditions doivent notamment permettre de garantir la fourniture de l'aide alimentaire sur une partie suffisante du territoire métropolitain et d'outre-mer et sa distribution auprès de tous les bénéficiaires potentiels, d'assurer la traçabilité physique et comptable des denrées et de respecter de bonnes pratiques d'hygiène relatives au transport, au stockage et à la mise à disposition des denrées. »⁹

L'activité d'aide alimentaire peut être réalisée librement par toute structure en dehors du cadre juridique de l'habilitation pour l'aide alimentaire.

Cependant, si une structure souhaite obtenir des financements publics en numéraire ou en nature, alors l'habilitation est obligatoire.

⁹. Article L266-2 - Code de l'action sociale et des familles



L'habilitation pour l'aide alimentaire

L'habilitation constitue un acte par lequel l'État reconnaît qu'une personne morale de droit privé remplit bien les conditions requises pour recevoir des contributions publiques afin de mettre en œuvre l'aide alimentaire.

Il ne s'agit pas d'une autorisation à réaliser une activité d'aide alimentaire, ni une autorisation à recevoir des dons de denrées défiscalisées.

Le seul objet de l'habilitation est d'autoriser les structures à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre d'une activité d'aide alimentaire.

Les personnes morales de droit public (CCAS ou CIAS notamment) ne sont pas concernées par l'habilitation.

L'habilitation permet d'être reconnu par les pouvoirs publics et est obligatoire pour :

- ▶ **percevoir toutes contributions publiques** (en nature ou financières) **destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire**. Il s'agit de toute aide, en nature ou en numéraire apportée par une personne morale de droit public, à savoir l'Union européenne, l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics, destinée à :
 - l'achat de denrées alimentaires pour leur distribution à des personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique ;
 - la couverture de besoins d'investissement ou de coûts de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Au-delà des subventions publiques, il peut notamment s'agir de la mise à disposition d'un local ou de personnel, du règlement des factures d'eau, d'électricité ou de gaz d'une structure ;

- ▶ **bénéficier de denrées financées par le FSE+** (Fonds social européen plus) **ou par le CNES** (Crédit national des épiceries sociales).

L'habilitation n'est pas obligatoire pour :

- ▶ **la mise en œuvre de l'aide alimentaire sans contributions publiques** ;
- ▶ **bénéficier de dons d'acteurs privés**, même si ces dons font l'objet d'une défiscalisation (néanmoins, de telles structures doivent répondre aux critères de l'article 238 bis du code général des impôts).

Les engagements liés à l'habilitation

Décret n°2019-703 du 4 juillet 2019- Article R266

- ▶ Mettre en place des actions pour proposer autant que possible des produits sûrs, diversifiés et de bonne qualité.
- ▶ Mettre en place des procédures pour respecter les normes d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires.
- ▶ Assurer la traçabilité physique et comptable des denrées alimentaires, depuis le point de livraison ou de collecte jusqu'aux lieux de distribution aux personnes.

- ▶ S'engager à se soumettre aux contrôles de l'habilitation.
- ▶ Mettre en place les procédures de collecte et de transmission des données statistiques relatives à l'activité d'aide alimentaire. Effectuer un recueil de données chiffrées qui sera transmis chaque année aux pouvoirs publics.
- ▶ Disposer de moyens pour réaliser la distribution de denrées aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.
- ▶ Proposer un accompagnement qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation.

Habilitation au niveau régional ou national

L'habilitation peut être nationale ou régionale.

- ▶ Nationale, elle est accordée par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.
- ▶ **À ce titre, la FEP est habilitée en tant que tête de réseau. Ses adhérents peuvent donc bénéficier de cette habilitation en lui adressant une demande.**
- ▶ Régionale, elle est accordée par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) à la demande de l'association.

Procédure pour bénéficier de l'habilitation nationale de la FEP

- ▶ Effectuer la demande d'habilitation à la FEP par voie électronique (contact@feep.asso.fr) signée par la présidence de l'association.
- ▶ À réception de la demande, la FEP vérifie que l'association est adhérente, à jour de sa cotisation et que sa pratique de l'aide alimentaire répond aux engagements liés à l'habilitation.
- ▶ Puis la FEP adresse à l'association une proposition d'engagement au respect des règles d'hygiène, de traçabilité, de contrôle et de recueil des données, à retourner signée par la présidence.
- ▶ Dès acceptation de la demande, l'association reçoit une attestation indiquant qu'elle bénéficie de l'habilitation nationale FEP.

Chaque année, la FEP actualise la liste des structures bénéficiant de l'habilitation nationale auprès du ministère, liste sur laquelle les associations sont répertoriées : <https://solidarites.gouv.fr/lutter-contre-la-precarite-alimentaire>

(Document disponible sur le site : liste des membres désignés).

En cas de non-respect de l'engagement pris par l'association ou de dysfonctionnement portant à conséquence, la FEP peut à tout moment retirer l'habilitation à l'adhérent concerné. De même, en cas de refus de communication des données de distribution, l'habilitation peut être suspendue temporairement ou définitivement.

FICHE 5 :

Les sources d'approvisionnement en denrées alimentaires

Les partenaires et modalités d'approvisionnement en denrées alimentaires sont nombreux. Certaines sources d'approvisionnement ne sont accessibles que sur certains territoires et plusieurs d'entre elles nécessitent de signer des conventions.



Liste des sources d'approvisionnement



- ▶ Banques Alimentaires
- ▶ Fonds européen (FSE +)
- ▶ ProxiDon
- ▶ Dons des grandes surfaces
- ▶ Récupération de produits invendus
- ▶ Ramasse
- ▶ Collectes organisées par les Banques Alimentaires
- ▶ Intermédiaires de l'aide alimentaire
- ▶ Jardins
- ▶ Circuits courts
- ▶ Achats
- ▶ Dons de particuliers
- ▶ Associations pour produits hors alimentation
- ▶ Glanage, cueillette
- ▶ Récupération de repas/denrées
- ▶ Achats groupés
- ▶ Coopératives ou épiceries solidaires





Description des sources d'approvisionnement

Les Banques Alimentaires

- Description** : les Banques Alimentaires collectent gratuitement des denrées auprès de fournisseurs publics et privés, y compris l'Union européenne via le FSE+. Elles complètent ces dons par des produits récupérés auprès de la grande distribution, des industries agroalimentaires et des agriculteurs.
- Conditions** : les associations doivent être partenaires des Banques Alimentaires pour bénéficier de ces denrées.

Les denrées alimentaires obtenues via le fonds européen (FSE +)

- Description** : le fonds social européen + (FSE+) fournit une aide alimentaire pour réduire la pauvreté et renforcer la cohésion sociale. Les denrées sont obtenues à travers des appels d'offres gérés par FranceAgriMer pour le compte de l'État et sont destinées aux associations habilitées.
- Conditions** : les associations doivent être habilitées pour recevoir ces denrées, les Banques Alimentaires fournissent ces denrées européennes aux associations locales.

ProxiDon

- Description** : ProxiDon est une initiative des Banques Alimentaires, il s'agit d'une plateforme numérique permettant aux associations d'aide alimentaire de collecter les surplus et invendus encore consommables des donneurs situés aux alentours.
- Conditions** : les associations doivent être partenaires des Banques Alimentaires pour utiliser ProxiDon.

Les dons de denrées par des grandes et moyennes surfaces, exploitations agricoles

- Description** : les grandes et moyennes surfaces ainsi que les exploitations agricoles peuvent donner des denrées alimentaires. Ces dons sont facilités par des lois comme la loi Garot relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Conditions** : les associations doivent signer des conventions avec ces entités pour recevoir des dons réguliers.

La récupération et la valorisation de produits bruts invendus (produits de la pêche et fruits et légumes)

- Description** : récupérer et valoriser les produits bruts invendus, tels que les produits de la pêche et les fruits et légumes, réduit le gaspillage alimentaire et fournit des produits frais aux bénéficiaires.
- Conditions** : nécessite des partenariats avec les producteurs et des moyens logistiques pour la collecte et le stockage.

La ramasse de produits invendus

- Description** : la ramasse des produits invendus consiste à collecter les produits non vendus, directement auprès des producteurs ou des supermarchés.
- Conditions** : nécessite une organisation et des moyens pour la collecte et le transport des produits.

Les denrées obtenues lors de collectes nationales avec les Banques Alimentaires

- Description** : les Banques Alimentaires organisent des collectes nationales, notamment fin novembre, pour récolter des denrées auprès des particuliers dans les points de vente comme les supermarchés. Ces collectes mobilisent l'ensemble des associations partenaires.
- Conditions** : les associations qui participent à ces collectes peuvent conserver les denrées récoltées ou les donner pour tout ou partie à la Banque Alimentaire locale qui les distribuera à l'ensemble de ses partenaires.

Fourniture auprès d'intermédiaires de l'aide alimentaire (ANDES, SOLAAL...)

- Description** : des intermédiaires comme SOLAAL facilitent la redistribution des invendus alimentaires en créant des liens entre les donateurs et les associations d'aide alimentaire.
- Conditions** : les associations doivent s'inscrire pour recevoir des denrées.

Les jardins à vocation d'insertion sociale et professionnelle (Jardins de Cocagne, Jardins des Restos du Cœur...)

- Description** : ces jardins produisent des fruits et légumes tout en offrant des opportunités d'insertion sociale et professionnelle. Une partie des récoltes est destinée à l'aide alimentaire.
- Conditions** : les associations doivent établir des partenariats avec ces jardins pour recevoir des produits frais.

Approvisionnement auprès d'agriculteurs du territoire, mise en place de circuits courts

- Description** : s'approvisionner directement auprès des agriculteurs locaux réduit les coûts de transport et soutient l'économie locale. Les circuits courts garantissent des produits frais et de saison.
- Conditions** : nécessite la mise en place de partenariats avec les agriculteurs locaux et des moyens pour la collecte et le transport.

Achats sur fonds propres ou via des subventions

- Description** : les associations peuvent utiliser leurs fonds propres ou des subventions pour acheter des produits alimentaires dans le commerce. Elles complètent ainsi les denrées obtenues par d'autres biais et répondent aux besoins spécifiques des bénéficiaires.
- Conditions** : nécessite un budget dédié et une gestion rigoureuse des achats.

Dons de particuliers (voisinage, paroisse...)

- Description** : les particuliers peuvent faire des dons de denrées alimentaires. Ils sont souvent collectés lors d'événements spécifiques ou via des appels aux dons.
- Conditions** : les associations doivent organiser des collectes et sensibiliser les particuliers.

Associations pour produits hors alimentation

-  **Description** : des associations comme l'[Agence du Don en Nature](#) ou [Dons solidaires](#) proposent des produits neufs non alimentaires (hygiène, entretien, etc.) contre une participation symbolique. Ces produits complètent l'aide alimentaire et répondent aux besoins essentiels des bénéficiaires.
-  **Conditions** : les structures doivent répondre aux critères d'éligibilité définis par ces associations pour pouvoir commander.

Le glanage solidaire – la cueillette

-  **Description** : le glanage solidaire ou la cueillette consistent à récupérer les produits encore sur pied ou au sol et non récoltés par le producteur ou le particulier. Cela permet de collecter des fruits et légumes frais qui seraient autrement perdus. Des associations comme « Aux Arbres Citoyens ! » organisent cueillette et glanage chez des particuliers et des maraîchers et redistribuent les récoltes aux associations d'aide alimentaire (pas d'adhésion nécessaire pour les associations).
-  **Conditions** : nécessite des accords avec les agriculteurs ou les particuliers et des moyens pour organiser le glanage, la cueillette.

Récupération de repas dans les cantines

-  **Description** : récupérer les repas non consommés dans les cantines des écoles réduit le gaspillage alimentaire et fournit des repas préparés aux personnes accompagnées.
-  **Conditions** : nécessite des partenariats avec les écoles et des moyens logistiques pour la collecte, le transport et le stockage éventuel des repas.

Récupération de pains et viennoiseries dans les boulangeries

-  **Description** : collecter les invendus de pains et de viennoiseries limite le gaspillage alimentaire et fournit des produits de qualité aux associations qui proposent des petits-déjeuners ou des collations aux personnes accompagnées.
-  **Conditions** : requiert la mise en place d'accords avec les boulangeries partenaires, ainsi qu'une organisation logistique pour assurer la collecte et la redistribution rapide des produits, afin de garantir leur fraîcheur.

Achats groupés entre associations

-  **Description** : les achats groupés entre associations permettent de bénéficier de tarifs préférentiels grâce à des commandes en grande quantité, de diversifier les produits offerts et de réaliser des économies.
-  **Conditions** : nécessite une coordination entre plusieurs associations pour passer des commandes groupées.

Partage entre associations, coopératives ou épiceries solidaires (dons)

-  **Description** : en fin de distribution, de vente ou de service de restauration, les surplus sont redistribués à des partenaires locaux en fonction de leurs activités.
-  **Conditions** : besoin d'une instance de coordination ou d'un système de relais entre les différentes structures au contact des publics précaires.

FICHE 6 : Les partenariats et les financements

Dans le cadre d'une action de lutte contre la précarité alimentaire, il peut être utile de tisser des partenariats avec les institutions ou les acteurs locaux afin de mutualiser des moyens, s'inscrire dans une dynamique territoriale, renforcer l'accompagnement et l'aide apportés aux personnes accueillies.

Les partenariats évoqués ici ne concernent pas les sources d'approvisionnement en denrées alimentaires qui sont traitées dans la fiche n°5.



Partenaires possibles pour une action d'aide alimentaire

✓ Acteurs institutionnels

Partenaires	Type de partenariat
Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions)	Financement, mise à disposition de locaux, co-organisation d'actions
Services de l'État (DDETS, préfectures, ARS)	Soutien administratif, subventions, mise en réseau
CCAS / CIAS (Centres communaux/intercommunaux d'action sociale)	Coanimation, orientation des personnes, co-financement

✓ Acteurs de la solidarité et de l'aide alimentaire

Partenaires	Type de partenariat
Banques Alimentaires	Fourniture de denrées, formation, logistique
Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix-Rouge...	Partage de denrées, actions conjointes, mise en réseau
Économie sociale et solidaire (ANDES, réseau Cocagne ...)	Mutualisation, co-intervention, relais sur le terrain

✓ **Associations de quartier ou centres sociaux**

- ▶ Coanimation, accompagnement global, relais d'information.
- ▶ Meilleure insertion des actions dans les territoires, lien social.

✓ **Structures d'insertion et de formation**

- ▶ Accompagnement vers l'emploi, chantiers d'insertion.
- ▶ Accompagnement des publics vers l'autonomie, intégration sociale.

✓ **Logisticiens, transporteurs, plateformes mutualisées**

- ▶ Mutualisation du transport, stockage, prêts de véhicules.
- ▶ Optimisation des coûts logistiques.



Financements possibles pour une action d'aide alimentaire

✓ **Financements publics**

Organismes	Type de soutien
Collectivités locales (mairie, département, région)	Subvention de fonctionnement ou d'investissement
État (DDETS, DRJSCS, ARS)	Subventions spécifiques (ex. : Plan Pauvreté)
Union européenne	FSE +
Caf (Caisse d'allocations familiales)	Soutien à la parentalité, actions sociales
France Travail / Missions locales	Soutien indirect pour actions d'insertion

✓ **Financements privés**

Sources	Type de soutien
Fondations privées	Appel à projets, subventions
Fondations d'entreprise	Mécénat financier ou en nature
Entreprises (dans le cadre de leur politique RSE)	Dons, parrainage, mécénat de compétences

✓ **Autres sources**

Sources	Type de soutien
Campagnes de dons/crowdfunding	Financement participatif
Appel aux dons localement	Dons de particuliers
Organisation d'événements	Vente de produits ou proposition d'événement culturel avec billetterie

FICHE 7 :

Les formations

Dans le cadre de la gestion de l'activité ou l'accompagnement des personnes accueillies, des temps de formation sont souvent nécessaires pour mener à bien l'action entreprise au sein de l'association : respect des règles d'hygiène et sécurité, accueil et écoute, gestion...

À titre indicatif, voici quelques formations existantes.



Hygiène et sécurité alimentaire

Objectif

Assurer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires distribuées.

Contenu

- ▶ Règles de conservation, transport, stockage.
- ▶ Respect de la chaîne du froid.
- ▶ Prévention des risques sanitaires.

Où se former ?

- ▶ Banques Alimentaires avec deux formations disponibles : TASA (Tous acteurs de la sécurité alimentaire) et CASA (Comment améliorer la sécurité des aliments).
- ▶ Centres de formations : formation HACCP (hygiène alimentaire).
- ▶ Formations et webinaires en ligne (CNFPT, organismes agréés...).
- ▶ Site Internet DDETS (sécurité alimentaire, normes).



Accueil et écoute des personnes accompagnées

Objectifs

- ▶ Adopter une posture bienveillante et respectueuse.
- ▶ Connaître les publics accueillis.
- ▶ Être à l'écoute de tous dans le cadre d'un accueil inconditionnel.

Où se former ?

- ▶ Fédération de l'Entraide Protestante : « Accueillir, écouter, se comprendre ».
- ▶ Banques Alimentaires : « formation à l'écoute ».
- ▶ Des associations proposent localement ce type de formation aux bénévoles.

Contenu

- ▶ Accueillir dans de bonnes conditions.
- ▶ Écouter en situation d'accueil.
- ▶ Se comprendre.



Compétences interculturelles

Objectif

Mieux comprendre les différences culturelles pour éviter les malentendus et renforcer l'inclusion.

Où se former ?

- ▶ Structures de formation sur l'interculturalité.
- ▶ Formations en ligne ou MOOC (FUN MOOC : « Interculturalité »).
- ▶ Formations proposées par la FEP.

Contenu

- ▶ Repères culturels.
- ▶ Communication interculturelle.
- ▶ Médiation et gestion de conflits liés aux différences culturelles.



Utilisation de l'application TICADI (Banque Alimentaire)

Objectif

Gérer efficacement les stocks, les distributions et les extractions des données.

Où se former ?

- ▶ Formation organisée directement par les Banques Alimentaires.

Contenu

- ▶ Prise en main de l'application.
- ▶ Suivi des stocks, enregistrements.
- ▶ Édition de rapports.

FICHE 8 :

La gestion de l'activité aide alimentaire

L'activité d'aide alimentaire repose sur l'organisation, l'écoute, le respect et la coordination. C'est une action à la fois logistique et humaine, qui ne peut être efficace que si elle repose sur une vision partagée, une équipe soudée, et une attention constante à la dignité des personnes accueillies. Afin d'organiser au mieux l'activité, plusieurs éléments sont à prendre en compte. Cette fiche est axée sur la distribution alimentaire. Elle peut être adaptée à d'autres types d'actions.

Les lieux

- ▶ **Accessibilité des lieux.** Il est primordial que les locaux choisis soient facilement accessibles aux personnes : accès par les transports en commun, stationnements à proximité, aménagements pour les personnes à mobilité réduite, signalétique visible.
- ▶ **Aménagement des espaces.** Les lieux doivent être organisés de façon fonctionnelle et sécurisée. Dans la mesure du possible, prévoir un espace d'attente, un espace d'accueil, un espace de distribution, un espace de stockage des denrées et, si réalisable, un coin confidentiel pour les échanges plus personnels. Des zones bien distinctes permettent de fluidifier les parcours et de limiter les tensions.
- ▶ **Visibilité de l'activité.** Il est recommandé d'afficher de manière lisible et durable les jours et horaires de l'activité, à l'extérieur et à l'intérieur du local. Cette information peut également être relayée dans les structures partenaires (CCAS, centres sociaux, etc.) et sur les réseaux sociaux ou site Internet de l'association.
- ▶ **Préparation en amont.** Les bénévoles ou référents doivent arriver en avance pour mettre en place les tables, installer les denrées, préparer les documents éventuels et accueillir sereinement les personnes dès l'ouverture.

Le matériel

- ▶ **Matériel et logistique.** Dresser une liste du matériel nécessaire : tables, étagères, caisses, balances, sacs, chariots, frigos, glacières... La gestion matérielle doit être anticipée pour éviter l'improvisation. Établir une liste type, vérifier le stock et prévoir des solutions de secours est essentiel.
- ▶ **Entretien et stockage.** Le matériel doit être entretenu, rangé proprement après usage, stocké dans un endroit sécurisé.



La gestion des stocks et le suivi des distributions

Une activité d'aide alimentaire repose sur une logistique rigoureuse, notamment en ce qui concerne la gestion des stocks et le suivi des distributions. Cette rigueur permet de garantir la transparence, de mieux anticiper les besoins, de limiter le gaspillage et de valoriser l'action auprès des partenaires.

Gestion des stocks : assurer une gestion claire et sécurisée des produits alimentaires disponibles, dans le respect des règles d'hygiène et de traçabilité.

- ▶ Mettre en place un inventaire régulier des produits stockés (fréquence selon le volume : hebdomadaire, mensuel...).
- ▶ Respecter la règle du « premier entré, premier sorti » pour éviter les pertes et les produits périmés.
- ▶ Étiqueter chaque produit ou colis (date de réception, DDM/DLC, type d'aliment).
- ▶ Prévoir des zones de stockage identifiées : produits secs, frais, surgelés.

- ▶ Organiser un système de consignation des entrées/sorties (fiche papier ou tableau informatique).
- ▶ Contrôler et consigner les températures des produits (tests aléatoires à l'arrivée des marchandises) et des frigos. Cela peut être demandé par les organismes de contrôle.

Suivi des distributions : garder une trace des quantités distribuées, des produits fournis, du nombre de bénéficiaires, et du rythme des distributions afin d'adapter les commandes ou approvisionnements et de pouvoir en rendre compte aux financeurs ou partenaires.

- ▶ Tenir une fiche ou un tableau par distribution.
- ▶ Faire un point global mensuel (statistiques, retours qualitatifs).

Outils possibles : *tableur Excel, logiciels de gestion de stocks (certains gratuits ou open source), application TICADI (outil mis à disposition par les Banques Alimentaires).*



La temporalité

- ▶ **Planification des temps d'activité.** Définir à l'avance les horaires d'ouverture, de mise en place, de nettoyage, de pause... garantit une activité maîtrisée. Tenir un planning partagé, papier ou numérique, avec les bénévoles peut être très utile.

- ▶ **Ponctualité et respect du rythme.** Le respect des horaires montre le sérieux de l'association et permet aux personnes accueillies de s'organiser. Il est important aussi d'adapter le rythme à la réalité du terrain, sans rigidité excessive.



Les personnes accueillies

Connaître les personnes accueillies pour mieux adapter les réponses et faciliter un accompagnement global et éthique.

- ▶ Respect de la confidentialité et des règles RGPD (règlement général sur la protection des données).

- ▶ Consentement éclairé des personnes pour toute collecte d'information nominative.
- ▶ Saisie uniquement des données utiles : nom/ prénom (ou anonymisé), composition du foyer, fréquence des passages, structures d'orientation éventuelles.



Les équipes bénévoles

Les bénévoles sont au cœur de l'action et leur mobilisation garantit le bon fonctionnement de l'activité.

- ▶ **Les compétences et envies.** Il est important de connaître les compétences, les envies et les limites de chaque bénévole. Un bon positionnement favorise l'efficacité et le plaisir de s'impliquer.
- ▶ **Un référent d'activité.** Une personne ressource peut coordonner l'activité, anticiper les besoins, accueillir les nouveaux bénévoles et faire le lien avec la structure. Ce référent est garant de la cohérence et de la fluidité du fonctionnement.
- ▶ **Rôles et missions clairs.** Il est utile de formaliser, même simplement, les rôles attendus pour une meilleure répartition des tâches : accueil et gestion des flux de personnes, logistique, animation, gestion et remontée d'incidents, relation avec les partenaires.
- ▶ **Charte des bénévoles.** Une charte rappelant les principes de l'association (respect, neutralité, confidentialité, non-discrimination, engagement) est un outil précieux pour créer une culture commune.
- ▶ **Effectif suffisant et disponible.** S'assurer que le nombre de bénévoles présents est adapté à l'activité. Prévoir des remplaçants, éviter la surcharge, organiser des rotations... permet de prévenir l'épuisement et l'absentéisme.



L'accueil et l'accompagnement des personnes

Un accueil structuré et humain est essentiel à la qualité de l'action.

- ▶ **Gestion des flux.** Pour éviter une attente prolongée, il est possible de mettre en place un système de rendez-vous ou de passage par ordre d'arrivée afin de réduire les tensions et de préserver le respect des personnes.
- ▶ **Suivi personnalisé.** Si possible, mettre en place un système de suivi (fiche anonyme, carte d'accès, historique de passage) pour mieux répondre aux besoins récurrents et évaluer l'évolution des situations.
- ▶ **Amélioration des conditions d'attente.** Lorsque l'attente est inévitable, il est utile d'aménager un espace couvert avec des places assises et de l'information à disposition : brochures, contacts des partenaires, animations proposées par la structure... Offrir un café, proposer une activité manuelle, une animation culturelle ou informative est bienvenue pour sortir du strict cadre de l'aide alimentaire.
- ▶ **Préservation de la dignité.** Chaque personne accueillie doit être traitée avec respect et discrétion, sans jugement. La confidentialité dans les échanges est indispensable.
- ▶ **Au-delà de la distribution, un accompagnement.** L'aide alimentaire est souvent une porte d'entrée vers un accompagnement plus global. Être attentif aux signes de vulnérabilité, savoir orienter vers d'autres dispositifs (santé, logement, accompagnement social) est une valeur ajoutée essentielle.
- ▶ **Valorisation de la participation.** Certaines personnes accueillies peuvent devenir bénévoles ou prendre part à l'organisation, ce qui favorise l'estime de soi, la mixité, et renforce l'autonomie.

Les partenaires

- ▶ **Identification des partenaires clés.** On peut mentionner les Banques Alimentaires, les associations locales, les institutions (mairie, CCAS), les entreprises, les producteurs locaux... Une cartographie claire avec qui fait quoi peut être réalisée pour une meilleure visibilité de l'offre sur le territoire.
- ▶ **Suivi des relations.** Il est recommandé d'informer régulièrement les partenaires, de les remercier, les inviter aux temps forts, les mentionner dans le rapport d'activité annuel. Une relation partenariale vivante favorise la pérennité des relations.
- ▶ **Répartition des rôles.** Quand plusieurs structures collaborent à l'activité, il faut définir précisément les rôles de chacun: transport, distribution, coordination, information ...

Les finances

- ▶ **Prévision du budget** nécessaire à la mise en œuvre de l'action.
- ▶ **Suivi des dépenses.** L'activité peut engendrer des coûts (achats de denrées, frais d'essence, matériel...). Il est nécessaire de tenir une comptabilité claire.
- ▶ **Lien avec le trésorier.** Une bonne communication avec le trésorier ou la personne en charge des finances de l'association permet d'anticiper les besoins, de justifier les dépenses, et de planifier les budgets futurs.

Pour un bon fonctionnement de l'activité

- ▶ **Temps de bilan après chaque distribution.** Un moment collectif, même court, pour faire le point sur ce qui s'est bien passé, les difficultés rencontrées, les pistes d'amélioration, est essentiel pour ajuster les pratiques et maintenir une dynamique positive.
- ▶ **Rigueur et flexibilité.** Il faut viser une organisation rigoureuse mais savoir s'adapter : chaque journée, chaque public, chaque contexte est différent. La capacité à s'ajuster est une force.

FICHE 9 : Évaluer son action

L'évaluation fait partie intégrante de toute action menée. C'est un outil d'amélioration continue, accessible à toutes les associations, même les plus petites. Elle permet de rendre l'aide alimentaire plus humaine, plus juste et plus efficace, tout en valorisant le travail des bénévoles et en impliquant les personnes accueillies et les partenaires dans une dynamique collective.



Objectifs de l'évaluation



L'évaluation est un outil de pilotage et d'amélioration continue.

- ▶ Elle interroge la pertinence de l'action.
- ▶ Elle détermine l'efficacité de l'action (quantitativement et qualitativement).
- ▶ Elle mesure la sécurité de l'action (sécurité des locaux, hygiène, réfrigération).
- ▶ Elle répertorie les points forts et les axes d'amélioration.
- ▶ Elle identifie les publics accompagnés : profils, besoins, évolutions.
- ▶ Elle ajuste l'action (contenus, modalités, fréquence) en fonction des constats.
- ▶ Elle renforce la cohésion d'équipe autour d'une démarche commune.
- ▶ Elle valorise l'action auprès des partenaires (institutionnels, associatifs, financiers).



Modalités de l'évaluation

Choisir la fréquence de l'évaluation

- ▶ À la fin de l'activité, régulièrement ou une fois sur deux, prévoir un temps court de bilan pour faire le point à chaud.
- ▶ Évaluation tous les trois à six mois (tableaux de bord, retours du terrain).
- ▶ Évaluation complète et stratégique : annuelle, à l'occasion du rapport d'activité ou d'un renouvellement de projet.

Définir le périmètre

Il est important de délimiter les contours de ce qui va être évalué, auprès de quel public et sur quelle période.

- ▶ **Actions concernées** : distribution alimentaire, épicerie solidaire, ateliers, accompagnement...
- ▶ **Publics ciblés** : jeunes, personnes isolées, familles...
- ▶ **Durée** : évaluer sur un trimestre, une saison, une année...

Choisir une méthode adaptée

Croiser différentes méthodes pour effectuer une évaluation de son action plus complète.

- ▶ **Quantitative** : données chiffrées, outils statistiques simples.
- ▶ **Qualitative** : ressentis, vécu, verbatims.
- ▶ **Participative** : groupes de discussion, entretiens, questionnaires ouverts.

Les témoignages recueillis sont importants. Ils font connaître l'action et peuvent permettre, par exemple, d'augmenter le nombre de bénévoles. Si l'on souhaite que cette évaluation se fasse avec des personnes accueillies, il est important de veiller à adapter la méthode au public.

Impliquer les parties prenantes

Chaque acteur concerné par l'action, qu'il soit porteur, partenaire ou personne accueillie peut contribuer à l'évaluation afin de l'enrichir et d'assurer une prise de distance.

- ▶ Équipe interne : salariés, bénévoles.
- ▶ Personnes accueillies volontaires.
- ▶ Partenaires sociaux ou associatifs.

Définir le calendrier de l'évaluation

- ▶ Définir une date de début et de fin.
- ▶ Réaliser un échéancier des étapes à suivre : temps de collecte des informations ; organisation d'ateliers participatifs, entretiens, enquêtes ; travail d'analyse ; production d'un rapport ; partage et communication des résultats.



Critères et indicateurs d'évaluation

Une fois les objectifs fixés, il s'agit de définir les critères à évaluer et les indicateurs qui mesureront l'impact de l'action.

Exemples de critères	Exemples d'indicateurs
Personnes accueillies	Nombre de personnes accueillies, nombre de nouveaux inscrits, profil des personnes accueillies
Qualité de l'accueil	Taux de satisfaction des personnes accueillies, des bénévoles
Sécurité	Établissement et suivi des procédures, suivi des températures des réfrigérateurs, du nettoyage des surfaces, formations à l'hygiène pour les bénévoles
Réponse aux besoins réels	Types de produits distribués, appréciation des personnes accueillies
Effets de l'aide	Amélioration du reste à vivre, modification des habitudes alimentaires
Lien social et accompagnement	Nombre de personnes orientées vers d'autres dispositifs, nombre de participations à des ateliers
Organisation interne	Nombre et fréquence des réunions, adaptation des locaux, matériel à disposition, modalités d'inscription des personnes accueillies
Écologie et anti gaspillage	Quantité d'invendus récupérés, part de déchets ou rebuts
Engagement bénévole	Turn-over, nombre de bénévoles et d'heures de bénévolat, satisfaction des bénévoles



Outils d'évaluation

Plusieurs outils déjà existants dans la structure peuvent donner un grand nombre d'informations. Certains outils plus spécifiques devront être mis en place pour le processus d'évaluation.

Exemples d'outils	Usage possible
Fiches de suivi – Tableau Excel	Comptabiliser les passages et volumes distribués
Questionnaires papier ou en ligne	Recueillir les ressentis des personnes accueillies ou des bénévoles
Carnets de bord	Noter les observations de terrain
Entretiens individuels	Approfondir les parcours et points de vue
Ateliers participatifs	Co-construire des solutions avec les bénévoles, personnes accueillies, partenaires
Boîte à idées ou mur d'expression	Utiliser l'expression libre pour de nouvelles idées ou demandes spécifiques



Analyser et synthétiser

L'analyse et la synthèse des données récoltées est une étape importante. Il est utile de prévoir un temps dédié à l'analyse collective des résultats, avec plusieurs membres de l'équipe ou du conseil d'administration.

Il s'agit de faire émerger les principaux enseignements.

- ▶ Historique de l'action (objectifs, public ciblé, mode d'action).
- ▶ Données clés de l'évaluation et témoignages.
- ▶ Enseignements tirés : forces et axes d'amélioration.

Une fois l'évaluation validée en interne, il est possible de la communiquer aux acteurs impliqués dont les partenaires, bénévoles et personnes accueillies.



Plan d'action suite à l'évaluation

L'évaluation n'a de sens que si elle débouche sur des actions concrètes. Il s'agit d'identifier les priorités afin d'élaborer un plan d'action : quels points forts peut-on renforcer ou capitaliser ? Quelles sont les choses à améliorer ?

Il est également nécessaire de prévoir des temps réguliers de bilan des nouvelles actions mises en œuvre : qu'est-ce qui a changé ? Que reste-t-il à faire ?

Exemple de plan d'action :

Objectifs	Action prévue	Responsable	Échéance
Améliorer l'accueil	Former les bénévoles à l'écoute active Proposer des rendez-vous aux personnes accueillies pour éviter les files d'attente	Coordinateur	Avril
Réduire les ruptures de stock	Mieux anticiper les dons et collectes Faire un inventaire des stocks chaque trimestre	Référent logistique	Juin
Favoriser le lien social	Créer un espace café-échange	Équipe bénévole	Octobre
Écouter les personnes accueillies	Mettre en place une boîte à idées	Référent accueil	Juin

Document ressource

- ▶ Outil EVALIN : guide d'évaluation des interventions en nutrition
<https://www.evaluation-nutrition.fr/>

FICHE 10 : Alimentation saine et équilibrée

Quand les personnes sont en situation de précarité alimentaire, la question d'une alimentation saine et équilibrée paraît secondaire. Ils ont besoin de se nourrir et l'on ne fait pas toujours attention à la qualité des produits distribués, ce qui a un impact sur leur organisme et leur état de santé tant physique que mental.

Afin de proposer une alimentation saine et équilibrée, les associations peuvent se référer aux recommandations du Programme national nutrition santé et au graphique nutritionnel en camembert proposé par le Cocolupa (voir page suivante).

Ces informations permettent de travailler différemment la composition des colis alimentaires ou l'élaboration des repas. Ces éléments peuvent être partagés avec les personnes accueillies via des affichages ou des ateliers cuisine, bien être... Un ensemble de ressources est disponible sur le site [manger bouger](#).

Recommandations de consommation du Programme national nutrition santé (PNNS)

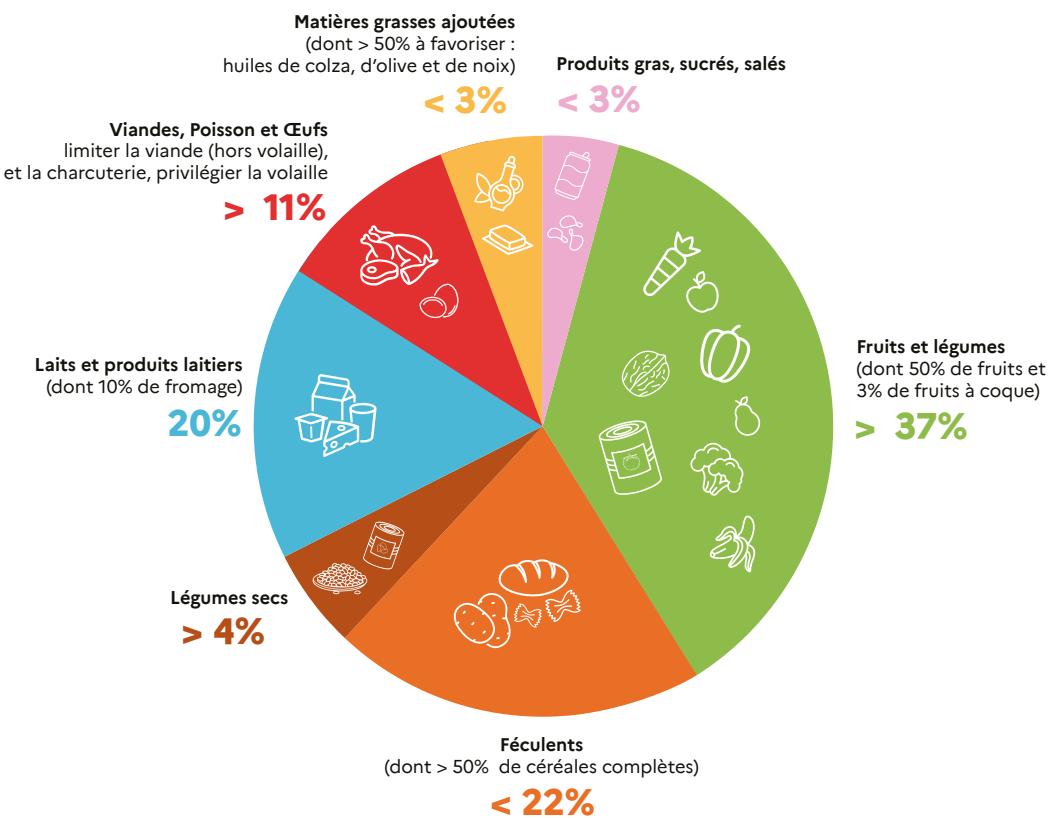


- ▶ Consommer au moins 5 portions de fruits et légumes par jour sous toutes leurs formes, crus, cuits, frais, surgelés ou en conserve.
- ▶ Consommer une petite poignée par jour de fruits à coque non salés (et non sucrés et sans chocolat) : noix, noisettes, amandes et pistaches.
- ▶ Consommer des féculents dont, au moins une fois par jour, des féculents complets (pain complet ou aux céréales, pâtes, semoule et riz complets).
- ▶ Consommer des légumes secs (lentilles, haricots, pois chiches...) au moins 2 fois par semaine, sous toutes leurs formes, cuits, en bocaux, en conserve ou surgelés.
- ▶ Consommer 2 produits laitiers (yaourt, lait, fromage) par jour pour les adultes et 3 pour les enfants et les adolescents.
- ▶ Consommer 2 fois par semaine du poisson, dont un poisson gras (sardine, maquereau, hareng, saumon). Privilégier la volaille et limiter les autres viandes (porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats) à 500 g par semaine. Limiter la charcuterie à 150 g par semaine.
- ▶ Limiter les boissons sucrées, les aliments gras, sucrés, salés et ultra-transformés.
- ▶ Les matières grasses ajoutées – huile, beurre et margarine – peuvent être consommées tous les jours en petites quantités. Privilégiez l'huile de colza, de noix et d'olive.
- ▶ Limiter les produits salés et le sel.
- ▶ Réduire les produits avec un Nutri-Score D et E.
- ▶ Si vous le pouvez, privilégiez les aliments de saison et de producteurs locaux.
- ▶ Si vous le pouvez, privilégiez les aliments bio.
- ▶ L'alcool, maximum 2 verres par jour et pas tous les jours.
- ▶ Au moins 30 minutes d'activités physiques dynamiques par jour. Réduire le temps passé assis.



Camembert nutritionnel

Répartition des aliments pour une aide alimentaire équilibrée



Source : Cocolupa : groupe de travail N°6 : «Favoriser une alimentation favorable à la santé»
www.solidarites.gouv.fr
2024



Comment améliorer le panier moyen donné aux personnes accueillies

Par exemple, pour ce qui concerne les protéines, la viande et le poisson sont coûteux et non absolument nécessaires.

	Prix au kilo	Poids protéines pour 100 g	Coût protéines pour 100 g
Poulet	10 €	24,5 g	4,10 €
Lentilles sèches	3 €	25 g	1,20 €

	Prix au kilo	Poids protéines pour 100 g	Coût protéines pour 100 g
Bœuf, steak haché, porc	15 €	18 g	8,30 €
Thon en boîte	14 €	27 g	5,20 €
Emmental	8,5 €	27 g	3,10 €

Documents ressources

- ▶ **Un référentiel actualisé de l'aide alimentaire pour concevoir des dons équilibrés n°25, 2024,** Chaire UNESCO Alimentations du monde
<https://www.chaireunesco-adm.com/>
[No25-Un-referentiel-actualise-de-l-aide-alimentaire-pour-concevoir-des-dons](https://www.chaireunesco-adm.com/No25-Un-referentiel-actualise-de-l-aide-alimentaire-pour-concevoir-des-dons)
- ▶ **Recommandations de consommation du PNNS (Programme national nutrition santé)**
<https://www.mangerbouger.fr/l-essentiel/>
[les-recommandations-sur-l-alimentation-l-activite-physique-et-la-sedentarite](https://www.mangerbouger.fr/l-essentiel/les-recommandations-sur-l-alimentation-l-activite-physique-et-la-sedentarite)
- ▶ **Actualiser le guide de l'aide alimentaire et la conception de colis équilibrés, 2023, synthèse du groupe de travail 6 du Cocolupa**
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-03/Cocolupa-GT6-Infographie-Aide-alimentaire-2023.pdf>
- ▶ **Site manger bouger :** <https://www.mangerbouger.fr/l-essentiel/guides-et-documents>. Des guides, brochures et affiches.

FICHE 11 : Participation des personnes

Les structures qui ont l'habilitation aide alimentaire s'engagent à participer aux objectifs fixés à l'article L266-1 du code de l'action sociale et des familles, et notamment :

« *La lutte contre la précarité alimentaire (...) s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement* ».



Ceci implique, comme le préconisent les travaux du Cocolupa, de :

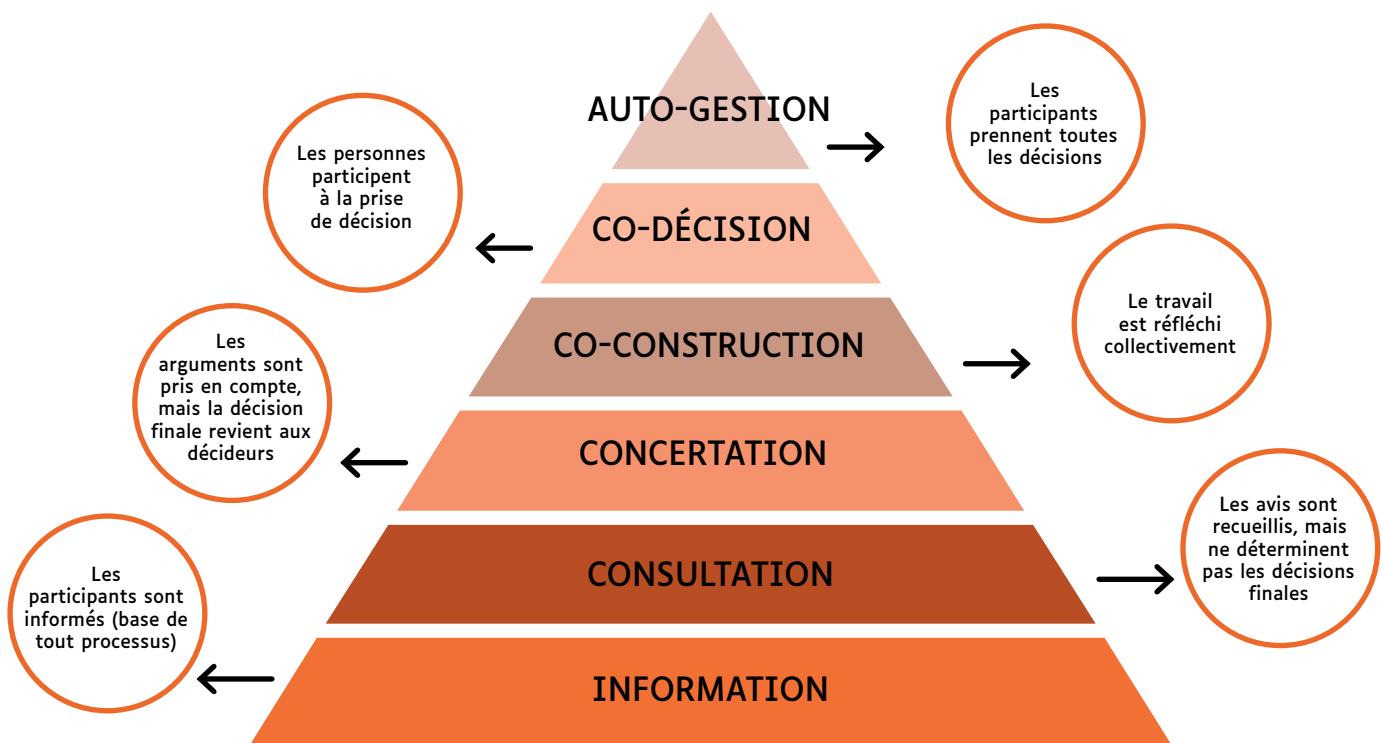
- penser dès le départ tout dispositif public ou action (projet) pour la lutte contre la précarité alimentaire avec les personnes concernées par la précarité ;
- préciser et expliciter au début de toute démarche les objectifs : consultation, concertation, co-production, co-décision ;
- prendre en compte la participation des personnes accueillies depuis l'émergence de la proposition d'action à l'élaboration et jusqu'à l'évaluation ;
- tenir compte des conditions éthiques, méthodologiques et matérielles de la participation des personnes accueillies.



Le niveau de la participation

La participation des personnes peut intervenir à différents niveaux : information, consultation, concertation, co-construction, co-décision, auto-gestion. Selon les niveaux de participation souhaités, la démarche d'implication des personnes accueillies diffère.

Échelle de participation - implication des personnes¹⁰



Les freins et les leviers

Les freins

Plusieurs freins sont mentionnés par les associations menant des actions de lutte contre la précarité alimentaire.

- ▶ **Réticence des équipes à changer de mode de fonctionnement et de posture**, surtout lorsque l'activité est installée depuis des années : la participation des personnes accueillies peut être perçue comme un travail supplémentaire nécessitant du temps et des compétences que les équipes ne possèdent pas forcément.
- ▶ **Manque de temps des personnes accueillies** qui n'ont pas toujours la possibilité de s'impliquer (enfants, horaires de travail décalés, démarches administratives...).
- ▶ **Trouver la « bonne » place** pour l'implication et la participation des personnes accueillies. Il est nécessaire de définir le rôle, le type de missions ou les tâches auxquelles elles peuvent contribuer et être clair sur leur place par rapport aux autres personnes accueillies.

Les leviers

Plusieurs leviers permettent de créer des conditions favorables à la participation des personnes.

- ▶ **Adapter les modalités d'action** : installer des espaces jeux pour les enfants avec un encadrement par des bénévoles, pour que les parents soient plus disponibles ; impliquer les personnes sur des créneaux horaires adaptés pendant que les enfants sont à l'école ou en soirée et week-end pour celles qui travaillent.

10. Pyramide produite par Synergies Coopération et Kirschner Conseil. Construite sur la base de plusieurs documents, en particulier le « kit de participation » de la DIPLP et ANSA de 2021 et le rapport de l'IGAS de 2023.

- ▶ **Mobiliser autour de projets communs** : associer les personnes dès l'élaboration d'un projet qui les concerne pour qu'elles puissent se l'approprier.
- ▶ **Commencer avec des petites actions ou quelques personnes accueillies** : encourager le bouche à oreille et la mobilisation de nouvelles personnes par celles déjà engagées.
- ▶ **Développer des contacts individuels** avec les personnes accueillies afin de mieux cerner les besoins et les possibilités d'implication.
- ▶ **S'appuyer sur les partenaires locaux** pour proposer aux personnes qui demandent à s'investir différentes formes de contributions quand aucune possibilité n'est envisageable dans l'association.
- ▶ **Assurer un encadrement adapté** favorisant la participation : proposer des formations aux équipes (bénévoles, salariés) sur les modalités d'accompagnement et d'implication des personnes accueillies, renforcer les effectifs dédiés à ce type d'action.



Les modalités

La participation des personnes accompagnées peut leur permettre de contribuer aux changements, de se sentir utiles, de favoriser leur pouvoir d'agir et de faciliter leur insertion. Il s'agit de veiller à ce que leur participation ne soit pas assimilée à une « caution morale ».

Les personnes peuvent être accompagnées et impliquées à différents niveaux.

Prendre en compte leurs voix et leurs besoins

- ▶ **Proposer des espaces d'écoute** : accueil-café, groupe de discussion ou de parole, temps conviviaux...
- Ces temps d'échange et d'écoute visent à instaurer une relation et à créer du lien entre personnes accueillies, bénévoles et salariés. Ils permettent également d'identifier les besoins d'accompagnement ou d'orientation des personnes au-delà de l'aide alimentaire.
- ▶ **Prendre le temps de bavarder au moment de la distribution alimentaire**, quand cela est possible. L'association peut organiser son activité en proposant des créneaux spécifiques aux personnes afin d'éviter de trop longues files d'attente, de prendre le temps de converser avec elles et de les accueillir de façon plus individualisée.
- ▶ **Saisir les temps d'entretiens individuels ou d'évaluation de la situation** pour évoquer les besoins, les attentes et les possibilités d'implication dans l'association ou dans l'activité d'aide alimentaire.
- ▶ **Mettre en place une instance participative** avec des représentants des personnes accueillies qui peut se réunir entre deux et quatre fois par an. Il peut s'agir d'un conseil de maison, d'une commission d'achat ou de suivi de l'action... Ce lieu d'écoute et de discussion a pour objectif d'associer ces personnes au fonctionnement des activités et de favoriser leur implication.
- ▶ **Réaliser une enquête de satisfaction** auprès des personnes accueillies pour recueillir leur vécu sur le dispositif d'aide alimentaire mis en place dans l'association (l'accueil, les produits, les habitudes alimentaires), les points d'amélioration, leurs besoins, des nouvelles idées. Ce sondage peut prendre la forme d'un questionnaire, d'entretiens, d'un tableau de libre expression ou d'une boîte à idées, de temps de rencontre collectifs dédiés, de discussions informelles autour d'un café... Veiller à élaborer des questionnaires courts, utiliser des visuels pour les non-lecteurs ou non-francophones (type émoticônes), prévoir une personne pour « interviewer » si besoin est, installer une boîte à idées ou un tableau accessible à tous...

Associer à l'organisation de l'action

- ▶ **Proposer de participer à la collecte annuelle des Banques Alimentaires**, en tant que bénévole.
- ▶ **Associer à la logistique** : aller chercher les denrées à la Banque Alimentaire et/ou dans les magasins s'il y a des ramassées ; réceptionner les denrées livrées, les trier et les organiser ; préparer les colis ou paniers alimentaires, agencer les rayons lorsque la distribution se fait dans une épicerie ; distribuer les colis alimentaires ; participer à l'organisation des repas partagés ; accueillir les personnes accueillies et les orienter ; participer au rangement après l'action...
- ▶ **Impliquer dans le choix des produits et denrées** avec l'équipe responsable de l'action aide alimentaire : participer à une commission d'achats des denrées, contribuer à l'identification de partenaires (producteurs locaux, magasins de proximité...), aller rencontrer les producteurs locaux, passer les commandes de denrées...
- ▶ **S'appuyer sur les compétences des personnes accueillies** : aide à la communication avec les personnes non francophones en facilitant la traduction, coanimation d'ateliers cuisine pour préparer des plats adaptés aux régimes alimentaires ou aux préférences culinaires...
- ▶ **Associer à la mise en place d'ajustements de l'activité et à l'évaluation du dispositif.**

Accompagner et sensibiliser sur les questions nutrition et santé

- ▶ **Mettre en place des ateliers cuisine** dans l'association ou à l'extérieur, en partenariat avec d'autres structures. Les objectifs peuvent varier : faire découvrir certains produits, cuisiner les denrées d'un colis alimentaire, tenir compte de l'équilibre alimentaire et des besoins nutritionnels dans l'élaboration des repas, créer du lien social et lutter contre l'isolement, travailler la dimension interculturelle par la découverte de produits et plats de différentes origines... Les ateliers cuisine peuvent être organisés par une personne salariée ou bénévole de l'association, avec l'appui d'un diététicien-nutritionniste ou autre partenaire :
 - en associant les personnes au choix des plats à cuisiner ;
 - en donnant une place active aux personnes qui peuvent proposer la réalisation d'une recette de cuisine qu'elles maîtrisent et partager ainsi leur savoir-faire ;
 - en prévoyant un temps de repas partagé après l'atelier ;
 - en offrant la possibilité d'emporter le repas.
- ▶ **Organiser des temps d'informations santé** : informer sur les besoins nutritionnels des enfants, offrir des conseils pour prévenir les carences alimentaires ou les maladies liées à l'alimentation (diabète...). Ces temps peuvent se faire au moment de la distribution alimentaire, lors d'ateliers ou à l'occasion de conversations dédiées. Il est possible de les organiser en partenariat avec des centres de santé ou de protection maternelle infantile, des conseillers de la Caisse d'allocation familiale, des médecins ou des infirmiers, ou encore à l'aide du contrat local de santé du territoire (sensibilisation, prévention, éducation) ...
- ▶ **Mettre à disposition des recettes de cuisine adaptées** pour petit budget, repas équilibrés, nécessitant peu d'ustensiles, avec des produits méconnus. Les dates limites de consommation, la conservation des aliments ou la sensibilisation aux produits de saison...peuvent être abordés à travers ces recettes. Dans l'idéal, prévoir des recettes traduites dans plusieurs langues et/ou avec des pictogrammes pour faciliter l'appropriation par des non francophones.
- ▶ **Organiser des ateliers jardinage** au sein de l'association dans des bacs ou dans des jardins partagés ou solidaires pour découvrir les fruits, légumes, herbes aromatiques ; sensibiliser à des légumes méconnus ; favoriser la création de liens sociaux....
- ▶ **Proposer de venir cuisiner** pour l'organisation de repas partagés, solidaires...

Développer l'autonomie et garantir la dignité

- ▶ **Accompagner les personnes dans leurs achats de denrées alimentaires** en magasin ou dans les rayons de l'épicerie de l'association. Dans certaines associations, des bénévoles accompagnent les personnes dans les supermarchés du fait d'une incapacité motrice ou pour travailler la gestion du budget et partager des astuces pour acheter des denrées de qualité et confectionner des repas équilibrés à moindre coût.
- ▶ **Proposer des ateliers cherchant à développer des compétences** sur la gestion du budget, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, l'accès aux droits, en matière de langue française ou d'informatique... dans l'association ou chez des partenaires du territoire.
- ▶ **Faire connaître les partenaires, les structures du territoire** proposant des actions, des permanences dans les locaux ou des accompagnements ciblés via un tableau d'affichage.
- ▶ **Orienter vers d'autres partenaires** : pour permettre une continuité d'accompagnement des personnes sur des sujets non traités par l'association ; pour limiter la dépendance des personnes vis-à-vis de la structure et proposer un complément d'accompagnement, au-delà de l'aide alimentaire.

Associer au fonctionnement global de l'association et inviter aux temps forts

- ▶ **Inviter les personnes accompagnées** à l'assemblée générale (AG) et/ou à un apéritif, une collation avant ou après l'AG.
- ▶ **Les convier à des journées portes ouvertes**, en proposant des activités ludiques ou artistiques pour leur donner envie de participer.
- ▶ **Les associer à des actions** autres que les actions de lutte contre la précarité alimentaire, en devenant bénévole à l'occasion de l'organisation d'un vide grenier, d'une fête de l'association, d'encadrement d'activités (avec un bénévole ou salarié de l'association).
- ▶ **Sensibiliser les personnes accueillies à l'importance de leur participation**, lors de leur inscription ou d'instances participatives, par exemple.
- ▶ **Les inviter aux moments conviviaux et festifs** : développer les liens de solidarité, le vivre ensemble, l'interculturel...

Documents ressources

- ▶ **L'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire par les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, 2021, CREA
<https://www.creai-ara.org/rapports/accompagnement-des-beneficiaires-de-laide-alimentaire/>
- ▶ **Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co-construction avec les personnes concernées**, 2023, synthèse du groupe de travail 5 du Cocolupa
<https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-02/Cocolupa-GT5-Rapport-analyse.pdf>

FICHE 12 : Aller au-delà de l'aide alimentaire

Plusieurs types de projets et initiatives sont menés afin de dépasser l'aide alimentaire d'urgence et de s'orienter vers des dynamiques structurantes et durables, construites avec les personnes concernées et en lien avec les territoires.



Pistes d'actions et projets transformateurs

La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)

► De quoi s'agit-il ?

Inspirée du modèle de la sécurité sociale, la SSA vise à rendre l'alimentation accessible à tous, à travers un droit universel, financé collectivement. Chaque personne disposerait d'un montant mensuel (par exemple 100 €) à utiliser dans un réseau de structures conventionnées (épiceries, AMAP, cantines, marchés, etc.), sur des produits choisis et de qualité. Dans cet esprit, plusieurs modèles sont proposés.

► Projets pilotes

- ✓ **Territoires en expérimentation :** Bordeaux, Montpellier, Lyon, Ariège... avec des groupes citoyens, producteurs, associations et collectivités.
- ✓ **Acteurs clés :** Réseau SSA, Confédération paysanne, INRAE, TDL Alimentation.

► Quel intérêt ?

- ✓ Favoriser l'accès universel à une alimentation durable et de qualité.
- ✓ Rompre avec la logique de « charité » et redonner le pouvoir de choisir aux personnes.
- ✓ Soutenir une agriculture locale et écologique.

► Comment démarrer ?

- ✓ Monter un groupe local citoyen SSA : temps de formation, débats, mobilisation.
- ✓ Créer une cartographie des initiatives alimentaires locales.
- ✓ Construire un partenariat avec des structures agricoles et de transformation locale.

Ressource utile : <https://securite-sociale-alimentation.org>

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

► De quoi s'agit-il ?

Les PAT sont des dispositifs soutenus par l'État pour structurer localement une politique alimentaire durable, en mobilisant tous les acteurs d'un territoire (agriculture, santé, éducation, citoyens, etc.).

► Quel intérêt ?

- ✓ Développer des circuits courts.
- ✓ Lutter contre la précarité alimentaire en lien avec les acteurs de terrain.
- ✓ Créer une gouvernance alimentaire territoriale.
- ✓ Accompagner les projets citoyens ou associatifs (groupements d'achat, SSA...) en soutenant les appels à projets et/ou demandes de subvention (auprès des DRAAF, DDETS etc.).

► Exemples

- ✓ **PAT du Grand Clermont** : potagers collectifs dans les quartiers, inclusion par le maraîchage.
- ✓ **PAT de Rennes Métropole** : actions éducatives, soutien à l'alimentation

bio locale dans les cantines, inclusion des personnes précaires dans la gouvernance du projet.

- ✓ **PAT de La Rochelle-Ré-Aunis** : plus de cent partenaires. Trois grands objectifs : accompagner les changements d'habitudes alimentaires, renforcer l'accès aux produits durables, adapter le système alimentaire pour plus d'autonomie. Décliné en huit axes de travail et quarante actions.

► Comment s'impliquer ?

- ✓ Contacter la collectivité locale porteuse (métropole, agglomération, département).
- ✓ Proposer un diagnostic partagé sur la précarité alimentaire locale.
- ✓ Co-construire des actions concrètes (marchés solidaires, ateliers de cuisine, chantiers participatifs...).

Ressource utile : <https://france-pat.fr/>

Des projets sociaux, solidaires et participatifs

Épiceries et lieux de restauration

► De quoi s'agit-il ?

Des lieux où les personnes peuvent faire leurs courses à petits prix, dans une logique de participation, de dignité et de mixité sociale. Certaines intègrent même une tarification solidaire selon les revenus ou des prix libres.

► Exemples

- ✓ **Épiceries solidaires** : prix différenciés, adhésion citoyenne, espace de vie et ateliers, approvisionnement en fruits et légumes bio ...
- ✓ **Les Petites Cantines** (réseau national) : cantines à prix libre, ouvertes à tous, animées par et pour les habitants.

► Quel intérêt ?

- ✓ Revaloriser les personnes (bénévolat, participation aux décisions).
- ✓ Proposer un lieu de lien social, d'accompagnement et de formation.
- ✓ Avoir accès à des produits de qualité, parfois bio ou locaux.

► Pour se lancer

- ✓ Faire un diagnostic des besoins avec les habitants.
- ✓ Créer un collectif porteur avec différents acteurs.
- ✓ Chercher des lieux mutualisés ou existants (centres sociaux, tiers-lieux).

Ressources utiles : solidarites.gouv.fr/les-epiceries-sociales-et-solidaires
<https://www.lespetitescantines.org/>

Jardins partagés, glanage et circuits courts solidaires

► De quoi s'agit-il ?

Favoriser l'accès à l'autoproduction, à la nature et à une alimentation de qualité via des actions de terrain ancrées localement.

► Exemples d'initiatives

- ✓ **Jardins solidaires** en régie de quartier ou en habitat social.
- ✓ **Glanage solidaire** : ramassage des invendus ou surplus directement chez les producteurs.
- ✓ **Chantiers participatifs** : échanges de savoir-faire, travail collectif en ferme ou jardin.
- ✓ **Tiers-lieux alimentaires et nourriciers** : lutter contre la précarité alimentaire, sensibiliser et autonomiser les usagers autour de la transition agroécologique du territoire, changer les pratiques

alimentaires, favoriser l'insertion via le maraîchage ou le compostage, faire vivre une communauté apprenante, instaurer des cueillettes populaires, agir pour la résilience alimentaire de son territoire.

► Quel intérêt ?

- ✓ Recréer un lien direct entre les habitants et la terre.
- ✓ Favoriser l'éducation à l'alimentation, à l'écologie et aux transitions.
- ✓ Créer de l'emploi d'insertion autour du maraîchage ou de la transformation.

► Pour se lancer

- ✓ Identifier des espaces à cultiver avec la mairie.
- ✓ Impliquer les publics en amont : quelles attentes ? quels savoir-faire ?
- ✓ Chercher des partenariats agricoles : AMAP, réseau Cocagne, CIVAM...



Conseils méthodologiques pour développer un projet

- ✓ **Impliquer les personnes concernées dès le départ** : co-construction des idées, rôle dans la gouvernance, remontées d'expériences.
- ✓ **Partir d'un diagnostic de territoire** : où sont les ressources ? Les acteurs déjà mobilisés ? Les freins ?
- ✓ **Créer une alliance locale forte** : associations, collectifs citoyens, collectivités, structures agricoles et sociales.

- ✓ **S'inscrire dans les réseaux existants** : pour bénéficier de retours d'expérience, de formations et de ressources.
- ✓ **Penser la pérennité du projet dès le départ** : quels financements ? Quelle implication des institutions ? Quelle autonomie financière à terme ?



Ressources et réseaux

- ✓ **Réseau SSA** : <https://securite-sociale-alimentation.org>
- ✓ **RNPAT – Réseau des PAT** : <https://france-pat.fr/>
- ✓ **VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun)** : <https://vrac-asso.org>
- ✓ **Réseau Cocagne** (maraîchage en insertion) : <https://www.reseaucocagne.org/>
- ✓ **CIVAM** : <https://www.civam.org/>

FICHE 13 :

Modèle de fiche projet

Contact - référent du projet

Nom :

Structure :

Courriel/téléphone :

Titre du projet

(Nom du projet, slogan éventuel)

Objectifs du projet

(Quels sont les objectifs principaux ? Ex. : faciliter l'accès à une alimentation de qualité, renforcer le pouvoir d'agir, créer du lien social...)

-
-
-

Public(s) visé(s)

(Qui sont les bénéficiaires ou les personnes concernées ?)

-
-

Description du projet

(Résumé en quelques lignes – nature du projet, démarche, actions prévues)

Territoire

(Sur quel territoire se déploie le projet ? Lien avec des besoins locaux identifiés ?)

Mise en œuvre

(Comment le projet va-t-il fonctionner ? Fréquence, organisation, etc.)

Besoins et ressources complémentaires

(Besoin d'accompagnement ? De formations ? De mise en réseau ?)

Partenaires impliqués

(Structures associatives, collectivités, producteurs, citoyens, etc.)

-
-
-

Place des personnes concernées

(Comment les publics sont impliqués ? Co-construction, gouvernance, animation ?)

Budget

Principales dépenses prévues :

Sources de financement envisagées :

Calendrier prévisionnel

Lancement :

Étapes clés :

Évaluation/Bilan :

Indicateurs de réussite

(Quels éléments permettront de savoir si le projet fonctionne ?)

-
-
-
-

Télécharger la fiche "Modèle de fiche projet" au format word



FICHE 14 : Modèle convention partenariat

CONVENTION DE PARTENARIAT (EN MATIÈRE D'AIDE ALIMENTAIRE)

Entre les soussignés :

[Nom de la structure partenaire n°1],

représentée par [nom, prénom], en qualité de [fonction],
dont le siège social est situé [adresse],
déclarée auprès de [type d'enregistrement, ex : préfecture ou SIRET],
ci-après dénommée « **le partenaire** »,

et

[Nom de la structure partenaire n°2],

représentée par [nom, prénom], en qualité de [fonction],
dont le siège social est situé [adresse],
déclarée auprès de [type d'enregistrement, ex : préfecture ou SIRET],
ci-après dénommée « **l'organisme** »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser un partenariat entre les deux parties en vue de mettre en œuvre une action commune dans le domaine de l'aide alimentaire, visant à [ex. : distribuer des denrées alimentaires aux personnes en situation de précarité, soutenir les structures de distribution, etc.].

Article 2 – Engagements des parties

2.1 Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à :

- [Détailler les apports : fourniture de denrées, moyens logistiques, bénévoles, expertise...]
- Assurer la traçabilité des dons ou approvisionnements alimentaires.

2.2 Engagements de l'organisme

L'organisme s'engage à :

- [Ex: assurer la distribution équitable, respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire...]
- Tenir informé le partenaire des actions réalisées et fournir un bilan.

Article 3 – Modalités de mise en œuvre

Les actions prévues dans le cadre de ce partenariat seront mises en œuvre selon le planning suivant :

- [Détailler les étapes, les lieux, la fréquence, etc.]

Un comité de suivi (facultatif mais recommandé) composé de représentants des deux structures pourra être constitué afin d'assurer le bon déroulement du partenariat.

Article 4 – Modalités financières (le cas échéant)

[À compléter si des flux financiers sont prévus, ex : subventions, remboursements de frais, etc.]

Ex : Le partenaire versera à l'organisme une subvention de fonctionnement d'un montant de [montant] €, destinée à [objet].

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de [durée : 1 an, 3 ans...], à compter du [date de début]. Elle pourra être renouvelée ou révisée d'un commun accord par avenant écrit.

Article 6 – Responsabilité et assurances

Chaque partie déclare être assurée pour les dommages que pourraient subir ou causer ses membres dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

Les parties s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de responsabilité civile.

Article 7 – Communication

Les parties s'engagent à mentionner le partenariat dans toute communication relative à l'action (supports de communication, bilans, réseaux sociaux, etc.), sauf décision contraire conjointe.

Article 8 – Résiliation

La convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de [nombre de jours, ex : 30 jours] notifié par écrit.

En cas de manquement grave aux engagements, la résiliation peut être immédiate.

Article 9 – Litiges

Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable entre les parties. À défaut d'accord amiable, il sera soumis au tribunal compétent pour régler ce litige

Fait à [lieu], le [date]

En deux exemplaires originaux.

Pour [partenaire]

Nom :

Fonction :

Signature :

Pour [organisme]

Nom :

Fonction :

Signature :

Télécharger la fiche "Modèle convention partenariat" au format word



Édition : Laure Miquel et Isabelle Rousselet
Conception graphique : Anne Vaubaillon
Illustrations : Freepik, Istock
Impression : Réveil de la Marne
Date : octobre 2025

Qui est la Fédération de l'Entraide Protestante ?

La Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) rassemble, anime et soutient 370 associations et fondations œuvrant dans le champ social, médico-social et sanitaire, réparties dans toute la France. Reconnue d'utilité publique, la FEP est à l'écoute de ses membres, construit avec eux des projets, développe des expérimentations et porte leur parole pour une société plus juste et plus solidaire. Son enracinement spirituel, ses valeurs éthiques et les principes de la laïcité constituent le fondement de son action et en nourrissent le sens.

www.fep.asso.fr



@ FEPasso



Fédération de l'Entraide
Protestante

Retrouvez cette
publication sur le
site de la Fédération
de l'Entraide
Protestante:



Fédération
Entraide
Protestante



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la cohésion sociale

Fédération de l'Entraide Protestante

47, rue de Clichy - 75009 Paris

Tél. : 01 48 74 50 11

mail : contact@fep.asso.fr